

# LIVRET D'ACCUEIL



## Ecole Supérieure des Communications de Tunis 2023-2024

Chères et chers élèves-ingénieurs.

Nous vous souhaitons la bienvenue à SUP'COM.

Entant que nouvel élève-ingénieur, vous commencez un parcours de croissance personnelle et professionnelle dans un excellent établissement d'enseignement supérieur. Dans ce manuel, vous trouverez des informations pour vous aider à démarrer votre expérience à SUP'COM. Veuillez donc prendre le temps de lire ce livret et assurez-vous que vous comprenez tout ce qu'il contient. Vous devriez également visiter le site Web de SUP'COM pour une liste d'informations plus détaillée et mise à jour. Ce document est conçu pour vous communiquer des informations et pour vous aider à naviguer avec succès dans votre établissement.

Voici une liste des éléments les plus essentiels à prendre en compte pour vous préparer en vue de votre arrivée à SUP'COM :

- Effectuer votre pré-inscription en ligne (site web),
- Déposer une demande d'hébergement en ligne si besoin (site web),
- Préparer votre dossier d'inscription,
- Lire attentivement le règlement intérieur,
- Visiter le site Web de mise en route,
- Visiter les locaux,
- Accéder à votre e-mail avec le domaine : @supcom.tn
- Obtenir une carte d'étudiant,
- Se préparer aux journées d'intégration.

# Sommaire

Sommaire .....	2
A. Mots de bienvenue .....	3
A.1 Mot du directeur .....	3
A.2 Mot du directeur des études.....	5
A.3 Mot de la directrice des stages .....	6
B. Localisation .....	7
B.1 Technopôle El Ghazala .....	7
B.2 Coordonnées de l'école.....	7
B.3 Environnement de SUPCOM .....	7
B.4 Commodités de l'école .....	8
B.5 Plan de SUPCOM.....	9
B.6 Locaux spécifiques .....	11
C. Services de soutien aux apprenants .....	13
C.1 Présentation .....	13
C.2 Instruction pour la prise en charge des étudiants ayant des besoins particuliers .....	13
D. Vie extra-scolaire .....	16
D.1 Clubs.....	16
D.2 Evénements phare.....	17
E. Chartes.....	18
E.1 Charte d'accueil .....	19
E.2 Charte Informatique.....	21
E.3 Charte de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) .....	23
F. Procédures courantes .....	25
F.1 Procédure de lutte contre le plagiat .....	26
F.2 Procédure de protection et de transparence des données des étudiants .....	27
F.3 Procédure de révision de notes.....	30
G. Règlement des études de la formation d'Ingénieur à SUP'COM .....	32
H. Plan des études.....	38
I. Calendrier de l'année.....	44

# A. Mots de bienvenue

## A.1 Mot du directeur

Couronné par une solide réputation et une longue tradition d'excellence, L'École Supérieure des Communications de Tunis (SUP'COM) offre un environnement d'apprentissage dynamique et stimulant pour les étudiants désireux de se plonger dans le monde passionnant des technologies de communication.

Existe depuis 1973, SUP'COM était appelée « École des Postes et des Télécommunications de Tunis (EPT) » et avait pour vocation la formation spécialisée des cadres des secteurs des Postes et des Télécommunications. En 1993, l'école portait le nom de « École Supérieure des Postes et des Télécommunications de Tunis (ESPTT) ». À la suite d'une réforme survenue en 1998, l'ESPTT a laissé sa place à l'actuelle École Supérieure des Communications de Tunis (SUP'COM).

SUP'COM relève de la double tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ainsi que du ministère des Technologies de la Communication.

SUPCOM est considérée comme la principale école de formation d'ingénieurs en télécommunications en Tunisie. Elle est affiliée à l'université de Carthage et se classe parmi les premières écoles au concours national d'accès aux écoles d'ingénieurs en Tunisie. SUP'COM jouit d'une réputation nationale et internationale grâce à son excellence en matière de formation académique et au haut niveau de compétence de ses diplômés et chercheurs.

Membre du Réseau Méditerranéen des Écoles d'Ingénieurs, SUP'COM a été admise dès décembre 2008 en tant que membre associée à la Conférence des Grandes Écoles (CGE), elle est également la première école étrangère à être associée à l'international avec l'Institut Mines-Télécom et depuis 2017 renouvelé en 2023, le label EUR-ACE est attribué à SUP'COM pour une période maximale.

SUP'COM est une école d'ingénieurs qui a pour principales vocations :

- Former des ingénieurs hautement qualifiés sur le plan scientifique et technique, capables de concevoir, mettre en œuvre et gérer des services, des systèmes et des réseaux de télécommunications.
- Contribuer aux efforts nationaux en matière de recherche scientifique et technologique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).
- Dispenser une formation continue ou qualifiante pour les cadres supérieurs dans le domaine des TIC.

La démarche qualité de l'École Supérieure des Communications de Tunis (SUP'COM) comprend plusieurs aspects clés :

1. Mise en place d'une pédagogie active et une formation par alternance afin d'adapter le cursus aux évolutions du domaine des télécommunications,
2. Continuer à être reconnue par des accréditations à l'internationale, Ce qui témoigne de la reconnaissance de la qualité de sa formation et des programmes.
3. Instaurer la culture numérique SUP'COM, les actions et initiatives mises en place sont :
  - Intégration des ressources numériques : Des infrastructures et des équipements sont mis en place pour permettre l'utilisation des ressources numériques dans les salles de classe, les laboratoires et les espaces d'apprentissage.
  - Formation des enseignants : Nous organisons des formations régulières pour enseignants désireux afin de renforcer leurs compétences numériques et de les familiariser avec les outils et les technologies émergentes dans leur domaine d'expertise. Cela leur permettra d'intégrer efficacement les méthodes d'enseignement numériques dans leurs cours.

- Développement de cours en ligne : Nous encourageons et supportons la création de cours en ligne ou de modules d'apprentissage numériques qui complètent les cours traditionnels. Cela permettra aux étudiants d'accéder aux ressources pédagogiques à tout moment et de progresser à leur propre rythme.
  - Utilisation de plates-formes d'apprentissage en ligne : Nous adoptons des plates-formes d'apprentissage en ligne qui permettent aux étudiants de participer à des activités d'apprentissage interactives, de collaborer avec leurs pairs et de soumettre leurs travaux en ligne. Ces plates-formes offrent également des outils d'évaluation et de suivi des progrès des étudiants.
  - Promotion de la recherche numérique : Nous encourageons les étudiants et les enseignants à mener des projets de recherche numérique dans leur domaine d'étude. Nous Mettons en place de plus en plus, des laboratoires et des équipements spécialisés pour soutenir ces activités de recherche.
  - Organisation d'événements et de conférences : Nous inculquons la tradition d'organiser des conférences, des ateliers et des séminaires sur des sujets liés à la culture numérique, aux technologies de pointe et aux tendances émergentes dans le domaine des communications. Cela permet aux étudiants et aux enseignants d'élargir leurs connaissances et de rester à jour avec les développements du secteur.
  - Nous établissons des partenariats avec des entreprises et des organisations du secteur des communications pour permettre aux étudiants de participer à des projets concrets, des stages et des programmes de mentorat axés sur les technologies numériques.
  - Nous organisons des événements de sensibilisation pour informer les étudiants, les enseignants et le personnel sur l'importance de la culture numérique et des compétences numériques dans le monde actuel, en mettons en valeur les réussites et les réalisations des étudiants et des diplômés.
4. SUP'COM met en place un incubateur dédié à l'entrepreneuriat, afin de soutenir et encourager les projets innovants des étudiants et des diplômés.
  5. Appui de l'ADSup : L'Association pour le Développement de SUP'COM (ADSup) joue un rôle de liaison entre l'école et le milieu industriel, favorisant ainsi les échanges et les collaborations.
  6. Intervention des industriels dans la formation : SUP'COM encourage les professionnels de l'industrie à intervenir dans la formation, apportant ainsi leur expertise et leur expérience pratique aux étudiants.
  7. De grands projets fédérateurs de collaboration et d'innovation sont initiés par les enseignants et nos laboratoires de recherche et financés par des bailleurs de fonds institutionnelles ou privés, nationaux ou internationaux. Ce qui favorise la visibilité et l'attractivité de ses laboratoires, en encourageant la publication d'articles scientifiques de haut niveau.
  8. Rayonnement international : SUP'COM renforce sa présence à l'échelle internationale en établissant des partenariats de mobilité et de double diplomation avec des universités et des écoles de renom. Elle favorise également la mobilité des enseignants et cherche à renforcer ses partenariats avec les multinationales.

**Le Directeur**  
**Prof. Ridha BOUALLEGUE**

## A.2 Mot du directeur des études

Chers élèves-ingénieurs,

Au nom de la direction des études je vous souhaite la bienvenue à SUP'COM.

Fidèle à sa vocation, SUP'COM se veut créatrice de compétences, innovante dans l'acquisition du savoir, inventive en recherche, en développement et innovation, rayonnante et attractive sur le plan national et international, pionnière de la transformation digitale en Afrique et avant-gardiste dans l'apprentissage de la citoyenneté. Cette vocation a été gravée dans l'ADN même de SUP'COM depuis sa création.

Fidèle à sa mission, SUP'COM contribue à l'effort national relatif à la recherche scientifique et technologique dans le domaine des technologies de l'information et la communication. Et pour y parvenir :

SUP'COM forme des ingénieurs compétents, aptes à concevoir, à mettre en œuvre et à gérer des services en TIC.

SUP'COM forme des chercheurs de haut niveau scientifique et technique.

SUP'COM forme des cadres supérieurs et des futurs managers dans le domaine des TIC.

Fidèle à sa vision, SUP'COM vise à être une institution innovante dans l'acquisition du savoir et pionnière dans la transformation digitale sur notre continent africain. SUP'COM a bâti avec ses partenaires à travers le monde, des relations : gagnant-gagnant, d'égale à égale, basées sur la confiance et le respect mutuel.

Fidèle à ses valeurs, SUP'COM développe le sentiment d'appartenance auprès de son personnel, ses enseignants et ses étudiants afin de favoriser le climat propice à leur épanouissement.

SUP'COM veille à l'engagement de tous les acteurs au sein de notre institution et cet engagement constitue le vecteur de son développement.

SUP'COM garantit l'équité et la considère comme la base de l'inclusion de ses membres et ses étudiants.

SUP'COM prône le respect et le considère comme le socle de toutes ses relations.

SUP'COM encourage la créativité qui est sans doute la clé de son succès.

SUP'COM brigue l'excellence pour rester compétitive tant qu'à l'échelle nationale qu'internationale.

Fidèle à ses responsabilités sociétales et environnementales, SUP'COM forme des futurs ingénieurs sensibles aux enjeux majeurs de notre environnement et notre planète. SUP'COM dissémine la science et le savoir à travers la formation qu'elle offre et les événements qu'elle organise depuis de sa création.

Enfin, je vous réitère mes félicitations d'avoir accédé à notre école et renforcé notre grande famille SUP'COM.

**Le Directeur des études  
Khaled GRATI**

### A.3 Mot de la directrice des stages

Chers élèves-ingénieurs,

A mon tour de vous souhaiter la bienvenue à SUP'COM, j'espère que vous y passerez un excellent parcours.

Votre école met à votre disposition tous les moyens pour avoir la meilleure insertion professionnelle une fois que vous aurez obtenu votre diplôme d'ingénieur.

Elle vous donnera l'occasion d'accéder aux meilleures formations et vous offrira, grâce à son rayonnement, des opportunités exceptionnelles pour vos stages professionnels, aussi bien au niveau national qu'international.

Vous aurez également l'opportunité de participer à des programmes de mobilité à l'international, soit partielle non diplômante, ou dans le cadre de double diplôme avec des établissements partenaires des plus prestigieux et reconnus dans les domaines de votre formation.

SUP'COM prévoit également une ouverture sur l'industrie de pointe et sur la culture internationale en organisant un voyage d'études sur le cursus de formation.

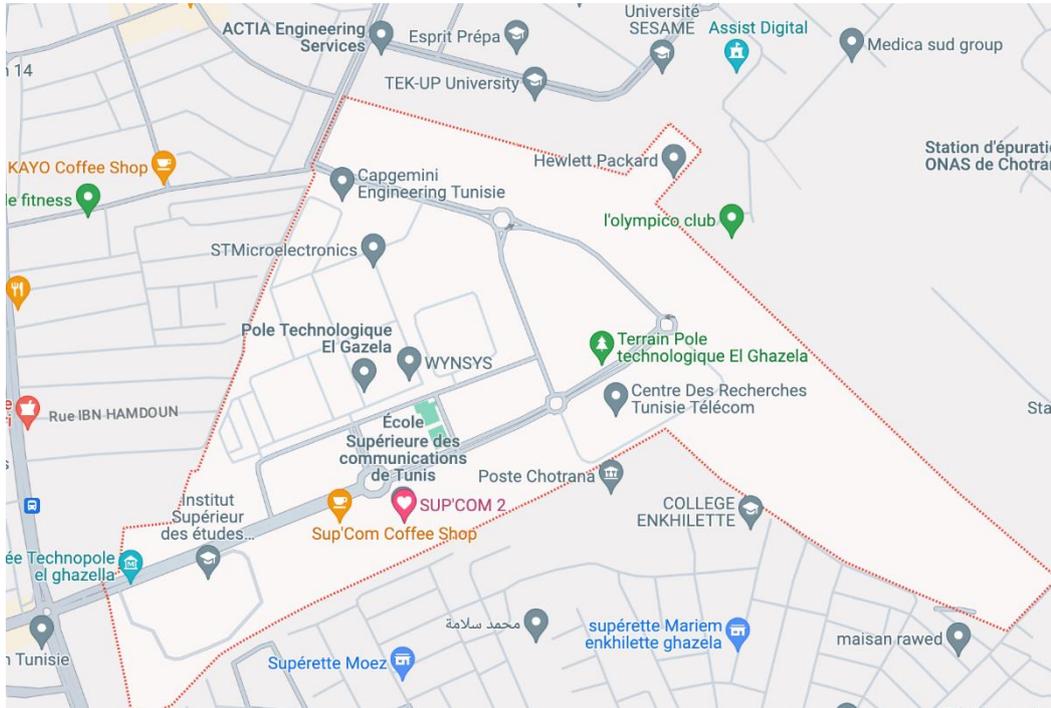
Appréciez bien l'excellente réputation de SUP'COM dont vous héritez aujourd'hui. Il est de votre devoir de la préserver et de l'enrichir pour vos successeurs.

Je suis votre directrice des stages, chargée du partenariat avec les entreprises et des relations internationales. Mon adresse e-mail est : [direction.stages@supcom.tn](mailto:direction.stages@supcom.tn) Si vous avez besoin d'informations en rapport avec les stages ou les programmes d'échange, n'hésitez pas à prendre contact avec moi pour en discuter.

**La Directrice des stages  
Leïla NAJJAR**

## B. Localisation

### B.1 Technopôle El Ghazala



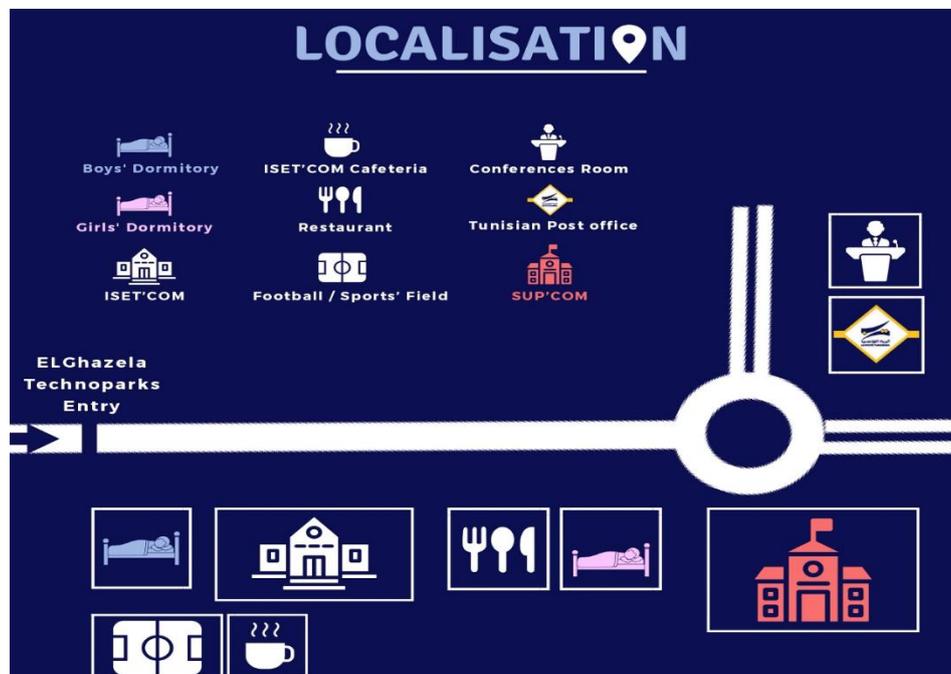
### B.2 Coordonnées de l'école

Ecole Supérieure des Communications de Tunis, Cité Technologique des Communications, Route de Raoued Km 3,5, 2088, cité El Ghazala, Tunisie

Téléphone : +216 70 240 900

Courriel : [contact@supcom.tn](mailto:contact@supcom.tn)

### B.3 Environnement de SUPCOM

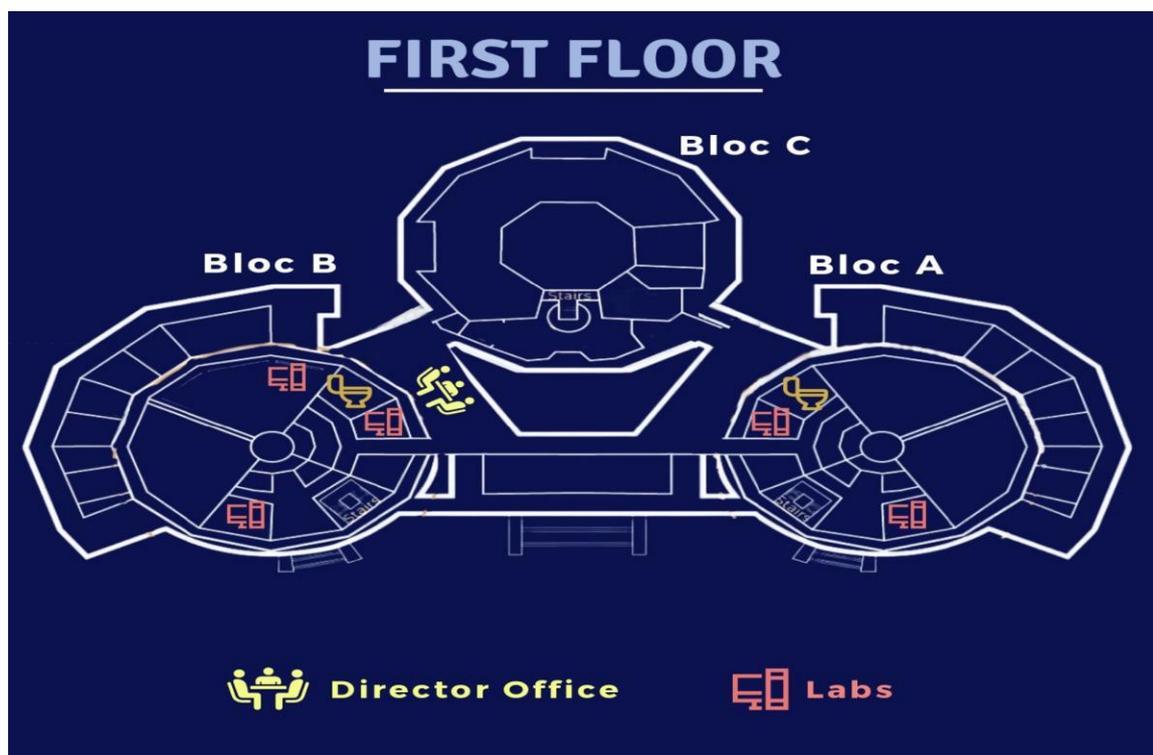
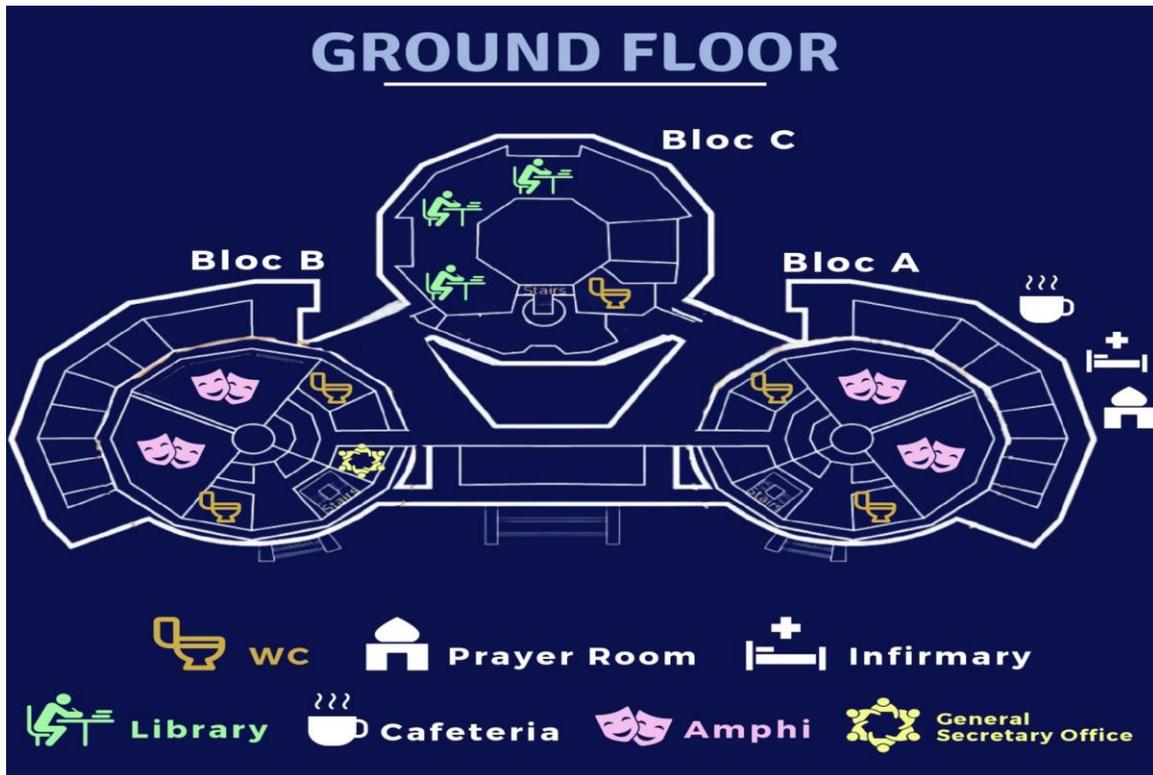


### B.4 Commodités de l'école

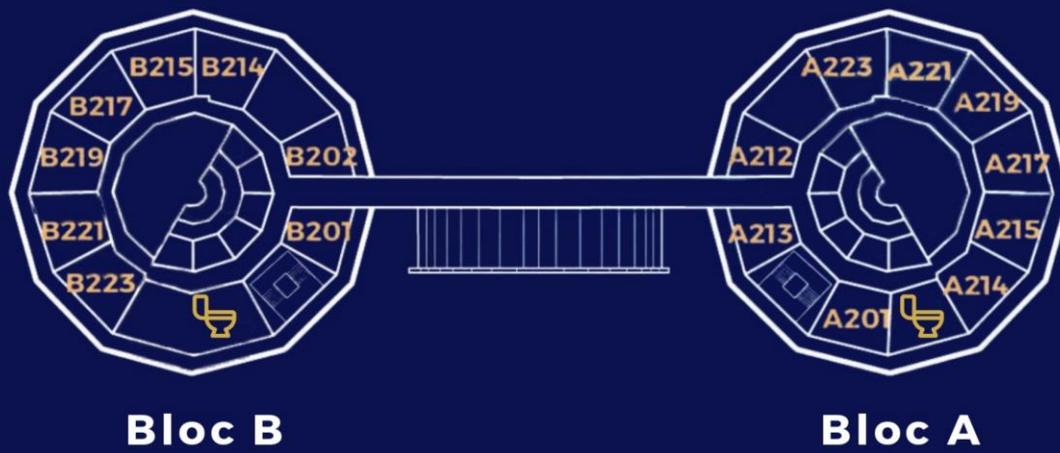
SUP'COM est doté des nombreux services et de plusieurs ressources qui sont tous regroupés au technopôle el Gazala :

- ❖ Un centre 4C, Centre de Carrières et de Certification des Compétences, qui a pour but d'améliorer l'employabilité des étudiants à travers des programmes de conseil, d'accompagnement, de formation et d'ouverture sur l'environnement socio-économique.
- ❖ Une bibliothèque : un espace partagé avec l'ISET'COM.
- ❖ Un foyer universitaire : SUP'COM et l'ISET'COM partagent des espaces communs parmi le foyer qui héberge 99% des étudiants de la 1ère année qui habitent à plus de 30 km de l'Ecole.
- ❖ Un restaurant universitaire : une cantine pour étudiants située à l'ISET'COM, 200 millimes par repas.
- ❖ Une buvette : située dans les nouveaux locaux de SUP'COM.
- ❖ Une salle de lecture : l'école a mis à la disposition de tous ses élèves-ingénieurs un grand espace de révision.
- ❖ Un complexe sportif : un espace partagé avec l'ISET'COM comportant une salle de sport couverte, un terrain de football, un terrain de volley-ball et un terrain de basket.
- ❖ Une infirmerie : tous les étudiants ont accès à un service de santé, composé d'un médecin, un psychologue et une infirmière recrutée à temps plein pour intervenir en cas d'urgence en prodiguant les premiers soins.
- ❖ Un lieu de prière.

## B.5 Plan de SUPCOM



# SECOND FLOOR





## B.6 Locaux spécifiques

### Codes de noms des locaux

Nom de chaque salle ayant le format : A B Xx

- A : Nom de la tour A, B ou C
- B : N° de l'étage
- Xx : N° de la salle

### Laboratoires équipés d'outils informatiques

- Salle A110 : 10 PC (i7 / 8Go)
- Salle A212 : 24 PC (iMac 24")
- Salle B201 : 10 PC (Station de travail i5 / 32Go)
- Salle B202 : 13 PC (i7 / 8Go)
- Salle B223 : 12 PC (i7 / 8Go)
- Salle B214 : 12 PC (i7 / 8Go)

### Laboratoires spécialisés

- A110 Connected Networks Lab
- B112 Electronic Communication Lab
- B202 IoT & Embedded Systems Lab
- B101 Optical Communication Lab
- B104 Radio Communications Lab

### Auditoriums

- A003 EL KHAWAREZMI
- A010 IBN KAHLDOUN
- B007 IBN EL HAYTHEM

- B014 IBN ROCHD
- 

## Services Administratifs

### BLOC A

- **Direction des Études**  
[dde@supcom.tn](mailto:dde@supcom.tn)  
70 240 904 – bureau A016
- **Département EGDH (Économie, Gestion, Droit, Langue et Humanités)**  
Bureau A111
- **Département IR (Informatique et Réseaux)**  
Bureau A112
- **Département EPP (Électronique, Physique et Propagation)**  
Bureau A113
- **Département MASC (Mathématiques Appliquées, Signaux et Communication)**  
Bureau A114
- **Service Activités Estudiantines**  
[activites.estudiantines@supcom.tn](mailto:activites.estudiantines@supcom.tn)  
70 240 926 – bureau C109
- **Direction des Stages**  
[direction.stages@supcom.tn](mailto:direction.stages@supcom.tn)  
70 240 905 – bureau A315

### BLOC B

- **Secrétariat Générale**  
70 240 902 – bureau B001
- **École Doctorale**  
[directeur.edtic@supcom.tn](mailto:directeur.edtic@supcom.tn)  
70 240 903 – bureau B302

### BLOC C

- **Bureau d'ordre**  
70 240 944 – bureau C001
- **Appui pédagogique**  
Bureau C002
- **Service Scolarité**  
[scolarite@supcom.tn](mailto:scolarite@supcom.tn)  
70 240 904 – bureau C009
- **Direction**  
70 240 901 – bureau C111

## C. Services de soutien aux apprenants

### C.1 Présentation

Les Services de Soutien aux Étudiants sont ancrés au cœur de notre établissement d'enseignement supérieur. Notre engagement envers le bien-être et le succès de nos étudiants se reflète dans l'ensemble de nos services dédiés. Nous avons mis en place une structure complète pour répondre aux besoins variés de nos étudiants tout au long de leur parcours académique.

Au sein de notre établissement, ces services sont incarnés par plusieurs départements et équipes dynamiques. Notre Service Scolarité veille à l'administration fluide de vos parcours d'études et à la gestion de vos inscriptions. La Direction des Études se concentre sur l'aspect pédagogique de votre expérience, en collaborant étroitement avec les enseignants pour garantir la qualité de l'enseignement dispensé. De même, notre Direction de Stage travaille à faciliter vos opportunités de stage et d'apprentissage pratique, favorisant ainsi l'intégration du monde professionnel.

En outre, notre Service Vie à l'École s'efforce de créer un environnement d'apprentissage épanouissant et stimulant. Bien que chaque service ait une mission spécifique, ils partagent tous le même objectif : accompagner les étudiants dans leur épanouissement académique et personnel. Nos enseignants dévoués sont également au cœur de ce soutien, cherchant à répondre aux préoccupations pédagogiques des étudiants et à créer une atmosphère propice à l'apprentissage.

En somme, notre approche globale du soutien aux étudiants repose sur la collaboration de différents départements et acteurs au sein de l'établissement, avec pour objectif ultime de vous fournir un environnement favorable à votre développement académique et personnel.

### C.2 Instruction pour la prise en charge des étudiants ayant des besoins particuliers

L'École Supérieure des Communications de Tunis (SUP'COM), reconnaît le droit des étudiants ayant des besoins particuliers d'obtenir des mesures d'accommodement afin d'étudier et d'évoluer dans un environnement sans discrimination ni privilège. Ces mesures incluent :

- Un plan d'accompagnement spécialisé incluant des adaptations pédagogiques, des ressources supplémentaires, des aménagements de l'environnement physique, des technologies d'assistance, des services de soutien ou toute autre mesure nécessaire pour répondre aux besoins de l'étudiant.
- Une sensibilisation et formation ci-nécessaires des enseignants, du personnel administratif et des apprenants en contact avec les apprenants à besoins spécifique
- Le suivi et l'évaluation régulières du progrès de l'apprenant en question et des mesures d'adaptation mises en place. Des réunions périodiques sont organisées pour ajuster le plan d'accompagnement si nécessaire.
- L'accès à des ressources de soutien, telles que des conseillers pédagogiques, des psychologues, ...

Les apprenants ayant des besoins particuliers, appelées aussi apprenants à besoins spécifiques sont des personnes qui nécessitent des adaptations ou des soutiens supplémentaires pour accéder à l'éducation et participer pleinement à la vie scolaire, Il s'agit notamment des personnes ayant :

- Un handicap physique (telles que des problèmes de mobilité, des handicaps visuels ou auditifs)
- Un trouble de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie, ou autres)

- Des besoins émotionnels ou comportementaux (anxiété, dépression, déficit de l'attention,)
- A haut potentiel intellectuel (surdoués)
- Des besoins médicaux (à cause de maladies chroniques ou allergies ou autres).

## Admission

La procédure d'admission est unique pour tous les apprenants, y compris ceux à besoins spécifiques, sans discrimination ni privilège.

## Responsabilités

Le Secrétaire général est responsable de l'application de la présente instruction et est considéré, de ce fait, comme la personne référente et premier vis-à-vis des personnes ayant des besoins particuliers. Il peut déléguer cette tâche à une autre personne qui soit compétente à le faire. Toutefois, il est important de souligner que la collaboration et la communication entre tous les acteurs sont essentielles pour assurer une prise en charge efficace :

- Enseignants et équipes pédagogiques pour adapter les méthodes pédagogiques et d'évaluation,
- Famille et tuteurs légaux en partageant les informations sur les besoins spéciaux, en contribuant à l'élaboration du plan d'accompagnement et en soutenant l'apprentissage à domicile,
- Les professionnelles de soutien externes selon les besoins spécifiques
- L'administration de SUP'COM pour garantir l'environnement matériel et logistique adéquats.

## Accessibilité dans les environnements d'apprentissage pour les étudiants ayant des besoins particuliers

Dans la mesure du possible, le groupe qui comporte une personne à mobilité réduite occasionnelle ou persistante devrait suivre les études dans les salles en rez-de-chaussée et accessibles par rampes d'accès ou ascenseur. L'environnement physique doit être conçu de manière à permettre la mobilité et l'indépendance des étudiants ayant des limitations physiques. Cela peut inclure l'utilisation de codes couleur ou de symboles pour faciliter l'orientation, l'adaptation de l'éclairage ou de l'acoustique pour minimiser les distractions, etc.

Des technologies d'assistance, telles que les logiciels de synthèse vocale, de reconnaissance vocale, des appareils d'agrandissement d'écran, des dispositifs de lecture en braille, des systèmes d'aide à l'écoute, etc., doivent être disponibles pour les étudiants qui en ont besoin.

Des adaptations pédagogiques peuvent être aussi nécessaires : versions électroniques, en braille, en gros caractère, supports visuels ou auditifs supplémentaires, etc.

Enfin, Nous nous engageons à fournir les mesures d'accessibilité dans la mesure de notre budget et nos moyens, tout en reconnaissant que certaines adaptations spécifiques peuvent nécessiter des ressources supplémentaires et une planification préalable.

## Compétences du personnel en contact avec des apprenants ayant des besoins particuliers

Selon la situation qui se présente et en cas de présence d'étudiants ayant des besoins particuliers, SUP'COM s'engage à former au moins une personne afin de la rendre référente concernant le cas particulier de l'étudiant en question. Il est aussi possible de faire appel à une expertise sous la forme de consultations ponctuelles ou d'accompagnement de la part de spécialistes selon le cas en coordination avec le secrétaire général et un représentant pédagogique du département concerné.

## Flexibilité et adaptation

Selon le cas et la faisabilité, SUP'COM adopte une démarche qui s'appuie sur la co-construction avec l'étudiant ayant des besoins particuliers afin de faciliter l'adaptation des enseignements, et d'autres

mesures adaptées individuellement y compris, si nécessaire, l'ajustement du programme dans le sens du renforcement et l'accompagnement dans la recherche d'emploi après diplomation. D'une façon générale, chaque prise en charge individuelle adaptée en faveur d'un étudiant ayant des besoins particuliers ne doit pas remettre en question l'intégrité de l'apprentissage, la garantie de qualité des diplômes délivrés et la capacité de l'établissement.

### **Mesures spécifiques lors des examens et autres évaluations sommatives**

En cas de besoins des mesures spécifiques peuvent être accordées aux étudiants ayant des besoins particuliers comme l'assistance à l'écriture en cas de perte de l'usage de la main, un temps supplémentaire si des recommandations sont formulées dans ce sens par des spécialistes, des supports écrits adaptés si besoin, des lecteurs ou scribe en cas de troubles de lecture ou de vue, des évaluations alternatives plus adaptées aux capacités et besoins spécifiques et la possibilité de passer l'examen à distance avec une surveillance adaptée ou tout autre mesure individuelle selon le cas et dans la limite des possibilités raisonnables de l'établissement.

Toute mesure entreprise est faite dans un souci de garantie de l'égalité des chances sans discrimination ni privilège.

## D. Vie extra-scolaire

SUP'COM se caractérise par l'intensité des activités culturelles, sportives, scientifiques et créatives organisées autour des clubs. L'Ecole croie en l'importance de l'impact de ces activités sur le rayonnement national et international de l'Ecole, ainsi que sur le parcours universitaire de ses étudiants. Toute activité extracurriculaire contribue au développement de la culture de débat et de l'engagement intellectuel et forme les étudiants à la gestion de projet et au travail en équipe. En outre, elle permet, bien sûr, et avant tout, aux étudiants de se retrouver autour d'aspirations communes, de communiquer et partager leurs centres d'intérêt avec l'ensemble de la communauté.

SUP'COM apprécie les efforts de toutes les parties prenantes dans ce cadre : les étudiants, les professeurs et l'administration pour développer, intensifier et réussir ces activités.

### D.1 Clubs

A SUP'COM il existe une variété des clubs sportifs, scientifiques et culturels qui ne cessent de se multiplier.

Liste des clubs actifs pour l'année universitaire 2022-2023			
TEAM SUP'COM	AWS SUP'COM	GDSC SUP'COM	IEEE SUP'COM
Leading SUP'COM	NATEG SUP'COM	SC2 – SUP'COM Cyber Security Club	SJE -SUP'COM Junior Entreprise
SUP'basket	SUP'Bike	SUP'Health	SUP'Foot
SUP'Press	SUP'Chess	SUP'Music	ACM SUP'COM

Sur les réseaux sociaux, vous trouverez les activités extra-scolaires :

**Facebook** [www.facebook.com/supcom.universite.carthage](http://www.facebook.com/supcom.universite.carthage)

**LinkedIn** [www.linkedin.com/school/SUP'COM/](http://www.linkedin.com/school/SUP'COM/)

**Twitter** <https://twitter.com/SUPCOM14>

## D.2 Evénements phare



### La cérémonie des remises des diplômes et des prix

• 13 septembre 2023



### Le Voyage d'intégration

• 23-24 septembre 2023



### Forum SUP'COM

• 30 novembre 2023



### Le Challenge projet d'entreprendre

• 10 mars 2024



### Bike Fest

• 03 juin 2024



### La cérémonie de clôture du PACTE

• 13 juin 2024



### Le Voyage d'études

• Le mois de juin 2024



### La fête de fin d'année

• 06 juillet 2024

## E. Chartes

Une charte peut être définie comme un ensemble de lignes directrices et de principes énoncés clairement, qui servent de référence à tous les membres de notre écosystème académique. Elles incarnent nos valeurs fondamentales et établissent les règles de conduite que nous nous engageons à respecter. En substance, les chartes constituent le socle éthique et opérationnel sur lequel repose notre communauté.

L'importance des chartes au sein de notre établissement ne peut être surestimée. Elles assurent que nous évoluons dans un environnement respectueux, inclusif et responsable. En définissant les attentes en matière de comportement, de respect mutuel et de responsabilité individuelle, les chartes créent un cadre qui favorise un échange intellectuel dynamique et respectueux.

Dans ce livret d'accueil, nous présentons trois chartes clés qui guident notre communauté : la Charte d'Accueil, la Charte Informatique et la Charte de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). Chacune de ces chartes reflète un aspect essentiel de notre engagement envers vous, envers notre environnement numérique et envers le monde qui nous entoure. En interagissant avec ces chartes, vous participerez activement à maintenir et à renforcer les valeurs qui font de notre établissement un lieu d'apprentissage exceptionnel et éthique.

## E.1 Charte d'accueil

Chers apprenants

L'Ecole Supérieure des Communications de Tunis (SUP'COM), représentée par son personnel administratif et enseignant, vous souhaite la bienvenue et vous félicite d'y avoir décidé de devenir apprenant.

Etudier à SUP'COM comporte de grands avantages et de grandes responsabilités. Une charte d'accueil est un outil précieux pour définir les engagements et les attentes de l'institution envers ses apprenants et vice versa. Le respect de la présente charte est attendu de tous les apprenants de SUP'COM.

### Droits

Dans la poursuite de ses objectifs, SUP'COM reconnaît les droits suivants à ses apprenants :

- Bénéficier d'un enseignement et d'une supervision de recherche de haute qualité,
- Bénéficier d'un contenu de cours actualisé et fondé sur les connaissances actuelles,
- Recevoir des informations et des conseils clairs et précis sur tous les cours,
- D'être informés suffisamment à l'avance de la manière dont le travail sera évalué et du moment où il le sera,
- De recevoir un retour d'information juste, opportun et utile sur les évaluations d'apprentissage,
- D'être traités avec respect et courtoisie par le personnel et les autres apprenants dans un environnement exempt de harcèlement et de discrimination,
- S'attendre à ce que SUP'COM fournisse un environnement sûr et sécurisé,
- D'avoir des possibilités raisonnables de participer à la prise de décision, notamment lors des conseils scientifiques,
- D'avoir accès aux procédures administratives de manière claire,
- D'avoir accès à des procédures claires et appropriées pour traiter les recours, réclamations et appels,
- D'avoir un accès raisonnable, équitable et programmé aux services administratifs,
- D'avoir un accès raisonnable à des installations de qualité, à des services d'aide aux étudiants et aux ressources nécessaires à la réalisation des objectifs académiques,
- De bénéficier des chances égales d'accès et de réussite à tous les apprenants, en favorisant un environnement inclusif et non discriminatoire,
- De bénéficier de canaux de communication entre les apprenants et le personnel enseignant et administratif.

### Responsabilités

Dans l'exercice de leurs droits, les apprenants de SUP'COM doivent accepter les responsabilités suivantes :

- Etre des apprenants motivés et autonomes,
- Participer de manière appropriée à leur programme d'études,
- Se préparer à l'avance aux cours qui nécessitent un travail,
- Fournir le meilleur effort possible pour les travaux et les remettre à temps,
- De chercher à développer leur esprit critique et de l'appliquer à leurs études,
- Soumettre un travail qui leur est propre,
- Fournir un retour d'information juste et approprié au personnel,
- Traiter tous les membres du personnel, les étudiants et les voisins avec respect et courtoisie,
- Écouter et participer aux cours,
- Respecter les heures de rendez-vous et les heures de bureau,
- Promouvoir un environnement sûr et exempt de harcèlement et de discrimination,
- Respecter la propriété de SUP'COM et la propriété privée,

- Être conscient des possibilités de participer aux activités de SUP'COM,
- S'informer des règles et politiques de SUP'COM et s'y conformer,
- Utiliser de manière appropriée les services et les ressources fournis par SUP'COM,
- Préserver les locaux et équipements et en maintenir la propreté,
- Fournir régulièrement les retours demandés sur l'expérience d'apprentissage.

## E.2 Charte Informatique

### Champ d'application

La présente charte définit les règles d'utilisation des ressources informatiques de l'Ecole Supérieure des Communications de Tunis (SUP'COM) afin de permettre le fonctionnement normal des différentes structures de l'établissement et les activités d'enseignement et de formation. Elle décrit également les sanctions applicables en cas de non-respect de ces règles et rappelle les principaux textes de référence.

Elle s'applique à toute personne ayant accès aux ressources informatiques de SUP'COM. Le non-respect de cette charte peut engager la responsabilité du signataire.

### Conditions d'utilisation des ressources informatiques

- L'accès aux ressources informatiques de SUP'COM est soumis à autorisation et ne peut se faire que dans le cadre d'une activité professionnelle. Ces ressources ne peuvent être employées dans le cadre de projets ne relevant pas des missions de l'école, sauf dérogation accordée par le directeur de l'école.
- Sauf autorisation préalable du service infrastructure numérique, il est interdit de mettre en place un équipement informatique qui pourrait interférer d'une quelconque manière avec les ressources informatiques de l'école.
- Tout matériel informatique ou de TP ne doit pas être déplacé sans l'autorisation de l'enseignant. Dans tous les cas il doit être remis en place en fin de séance.
- Le matériel ne doit pas sortir des salles sans autorisation. -
- Les étudiants ne sont autorisés à stocker ou créer des fichiers que dans les dossiers qui leurs sont indiqués. Aucun document ne doit en particulier être stocké sur les bureaux des ordinateurs.
- La configuration logicielle des ordinateurs ne doit pas être modifiée sans autorisation.
- Les étudiants sont invités à sauvegarder leurs données personnelles selon les prescriptions de l'enseignant. Il n'est pas possible de garantir l'intégrité des fichiers laissés sur les ordinateurs.
- Les ordinateurs doivent être éteints en fin de séance, sauf directive contraire.
- Si un enseignant constate un problème technique, matériel ou logiciel, sur certains postes, il est tenu de prévenir au plus vite le service informatique en donnant les précisions utiles par mail.
- En cas de perte ou de vol, l'utilisateur contactera le responsable du service informatique qui prendra les mesures jugées nécessaires.

### Respect de la déontologie informatique

La charte exige de s'engager à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient, notamment, avoir pour conséquences de :

- détériorer les locaux où est entreposé du matériel informatique ;
- dérober ou d'utiliser le moyen d'accès d'un autre utilisateur aux ressources informatiques ;
- masquer sa véritable identité ou d'usurper l'identité d'un tiers ;
- intercepter toute communication entre tiers ;
- accéder à des données de tiers sans leur autorisation, de supprimer ou de modifier ces données ;
- porter atteinte à la vie privée d'un tiers ;
- porter atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité d'un tiers, notamment par l'intermédiaire d'images ou de textes provocants, diffamatoires, discriminatoires, haineux ou injurieux ;
- inciter à la consommation de substances illicites ;
- faire une utilisation abusive des ressources informatiques partagées

- interrompre ou d'altérer le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau ;
- contourner les contrôles d'accès et restrictions mis en place sur le réseau ou les systèmes connectés au réseau ;
- reproduire, représenter, diffuser une oeuvre de l'esprit (extrait musical, extrait littéraire, photographie, ...) en violation des droits de son auteur ;
- copier des logiciels commerciaux ou de contourner leurs protections, en contradiction avec les principes du code de la propriété intellectuelle.

## E.3 Charte de responsabilité sociétale et environnementale (RSE)

Le rôle particulier des établissements universitaires, en tant que lieu de création et de transfert de connaissances, sur la réalité qui entoure, oblige à prendre en compte et à appliquer les principes de responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans tous les domaines de leur activité.

L'effort de notre école pour promouvoir les valeurs de RSE est traduit par une prise de conscience de tous les acteurs de SUP'COM -étudiants, enseignants et personnel- des enjeux et des défis sociétaux et environnementaux, l'intégration de ces préoccupations dans les cursus de formation de nos élèves-ingénieurs, étudiants et doctorants pour un ancrage réfléchi de ces valeurs, le développement de stratégies et d'actions pour un engagement et une participation effectifs dans l'effort local et celui national pour relever ces défis.

La direction de SUP'COM, ses apprenants, son corps académique et son personnel administratif s'engagent, conformément au statut de SUP'COM en tant qu'école pionnière dans la formation d'ingénieur, à jouer un rôle clé pour la responsabilité sociale, pour la protection de l'environnement et à utiliser les activités d'enseignement et de recherche comme des leviers pour favoriser une meilleure prise de conscience et pour mener des actions concrètes concernant la RSE. Cet engagement comprend les domaines suivants : éthique, apprenants, employés, environnement, santé et sécurité.

### Éthique

SUP'COM s'engage à promouvoir les valeurs d'éthique à adopter par les apprenants, le personnel administratif, le corps enseignant et les chercheurs, notamment : l'intégrité et l'honnêteté (refus de la corruption sous toutes ses formes), la liberté académique (expression d'opinions critiques sans risque de censure ni de contrainte, dans le respect d'autrui), la responsabilité et la compétence, le respect mutuel à tous les niveaux (avec interdiction de toute forme de violence symbolique, physique ou verbale), l'exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique, l'équité lors des évaluations, des promotions, des recrutements et des nominations et l'abstinence à la discrimination et le racisme.

### Apprenants

SUP'COM s'engage à :

- Offrir un environnement d'apprentissage stimulant ;
- Aider les étudiants à exprimer au mieux leur potentiel ;
- Sensibiliser les apprenants à l'importance et à la nature de leurs responsabilités dans le cadre de leur formation, comme par exemple, contribuer à protéger l'environnement et faire preuve d'attention et de préoccupation pour ceux qui en ont besoin ;
- Préparer les étudiants, qu'une fois diplômés, ils puissent contribuer positivement à la communauté.
- Façonner les attitudes sociales et civiques, des futures élites propices à la construction de la communauté, à la créativité, à l'ouverture et à la communication, ainsi qu'à la sensibilité sociale et à la culture du travail.
- Promouvoir l'idée d'égalité, de diversité, de tolérance, ainsi que le respect et la protection des droits de l'homme en référence à l'ensemble de la communauté académique et à son environnement.

### Personnel

SUP'COM s'engage à :

- Adopter les meilleures pratiques dans sa politique de gestion des ressources humaines ;

- Aider le personnel à développer son potentiel et offrir des possibilités de perfectionnement professionnel ;
- Assurer la formation continue du personnel et l'acquisition de compétences ;
- Respecter les principes fondamentaux des droits de l'homme, de la sécurité et de la non-discrimination.

## Santé et sécurité

La santé et la sécurité sont deux exigences majeures de SUP'COM qui est convaincu qu'offrir des conditions d'études et de travail sûres et saines ainsi qu'une bonne qualité de vie et de bien-être est un devoir et un critère essentiel de sa performance globale. Afin de renforcer cette approche et de répondre aux attentes de ses parties prenantes, SUP'COM déploie sa démarche santé et sécurité selon quatre axes :

- Protéger les parties prenantes au sein d'un environnement propre et qui répond aux normes de sécurité ;
- Éliminer les sources des dangers, réduire les risques et prévenir les accidents ;
- Respecter le code du travail et les textes internationaux en termes de conditions de travail : santé, moralité, hygiène et sécurité ;
- Intégrer la santé dans l'ensemble des activités à travers notamment la disponibilité d'une infirmière à plein temps et la proximité du centre médical du parc technologique.

## Environnement et durabilité

SUP'COM est en effet consciente que la protection de l'environnement et des ressources naturelles est une responsabilité à l'égard des générations futures. En adoptant ces valeurs et en les intégrant dans ses activités et son organisation, SUP'COM pourra mieux remplir ses missions d'enseignement, de recherche et de service public. De plus, la mise en place de programmes de réduction des consommations peut également générer des gains de coûts opérationnels.

SUP'COM s'engage, avec le soutien et la participation active de tous ses membres, à :

- Promouvoir le concept des 3R de Réduction, Réutilisation et Recyclage et éliminer, dans la mesure du possible, l'utilisation de matériaux non dégradables ;
- Viser une réduction continue de l'empreinte carbone à SUP'COM ;
- Economiser les ressources naturelles dans les infrastructures et les activités ;
- Respecter les règlements environnementaux et autres exigences ;
- Acquérir des produits ayant moins d'impact sur l'environnement, minimiser l'utilisation de substances toxiques et gérer les déchets ;
- Développer des recherches innovantes sur les technologies et modes de gestion durables ;
- Renforcer la sensibilisation par l'enseignement et l'exemplarité ;
- Former aux actions à mettre en œuvre pour la protection de l'environnement ;
- Collaborer avec les partenaires du parc technologique pour les questions environnementales et de durabilité.

## F. Procédures courantes

Les procédures représentent le tissu conjonctif qui garantit que notre établissement fonctionne de manière cohérente, équitable et transparente.

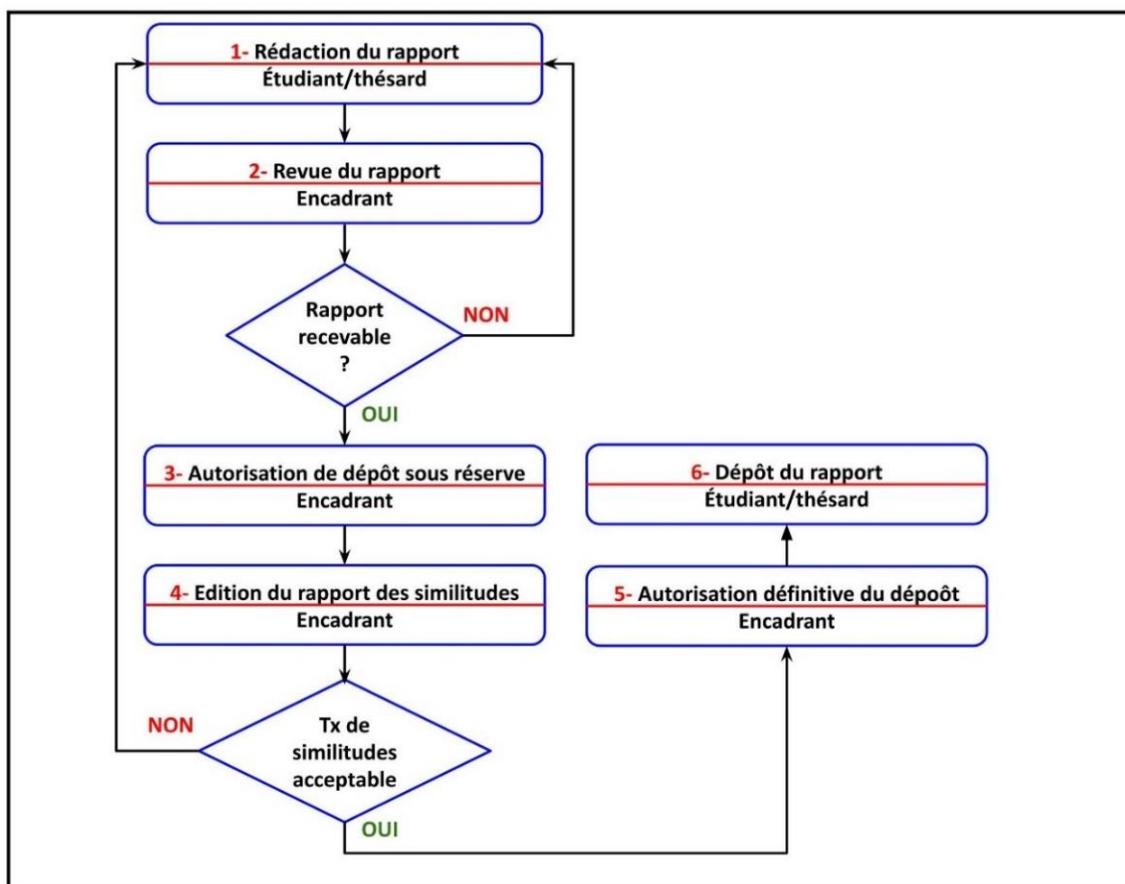
Une procédure peut être définie comme un ensemble organisé d'étapes spécifiques à suivre pour atteindre un objectif ou résoudre une situation particulière. Elles offrent des directives claires sur la manière dont certaines activités, décisions ou situations doivent être abordées. En d'autres termes, les procédures assurent une uniformité d'action et une gestion efficace au sein de notre communauté.

L'importance des procédures au sein de notre établissement ne peut être négligée. Elles garantissent que chaque étudiant et membre du personnel est traité équitablement, que les décisions sont prises de manière éclairée et cohérente, et que les droits et la confidentialité de tous sont protégés.

Dans ce livret d'accueil, nous allons explorer trois procédures cruciales qui régissent notre environnement académique : la Procédure de Lutte contre le Plagiat, la Procédure de Protection et de Transparence des Données des Étudiants et la Procédure de Révision des Notes. Chacune de ces procédures joue un rôle vital dans le maintien de l'intégrité académique, de la qualité de l'évaluation et de la sécurité des informations personnelles. En comprenant et en adhérant à ces procédures, vous contribuez activement à la création d'un environnement où l'apprentissage, la confiance et le respect sont au premier plan.

## F.1 Procédure de lutte contre le plagiat

	<b>Procédure de lutte contre le plagiat</b>	Réf : ID.103 Version :01
---	---	-----------------------------



**(1) Les rapports concernés :**

- Rapport du stage de fin d'études du mastère
- Rapports de P2M, tuteuré et stage de fin d'études du cycle d'ingénieurs
- Rapport de thèse

**(4) l'édition du rapport de similitudes se fait sur la plateforme des logiciels COMPILATIO et TURNITIN**

Le taux de similitude maximal autorisé **10 %**

**(5) l'autorisation définitive est tributaire de la présentation d'un rapport de similitude favorable**

**(6) chaque rapport déposé doit inclure un rapport de similitudes favorable**

Cette Procédure a été élaborée conformément aux exigences du paragraphe 8.5.4 de la norme ISO 21001:2018 et au décret N° 2008-2422 du 23 juin 2008 relatif au plagiat dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

## F.2 Procédure de protection et de transparence des données des étudiants

Protection des données personnelles des étudiants

### Procédure de protection et de transparence des données des étudiants

Réf : ID 102

Cette Procédure porte sur :

[Les données relatives aux étudiants qui sont collectées par l'établissement](#)

[L'utilisation des données relatives aux étudiants qui sont collectées par l'établissement](#)

[Les données relatives aux étudiants qui sont générées durant leurs parcours académiques dans l'établissement :](#)

[Les Modalités de traitement et de stockage des données relatives aux étudiants](#)

[Les conditions de partage des données relatives aux étudiants avec des tierces parties](#)

[La durée de stockage de ces données.](#)

[Les droits des étudiants relatives à leurs données personnelles](#)

#### Les données relatives aux étudiants qui sont collectées par l'établissement

- Nom
- Prénom
- Sexe
- Nationalité
- Adresse postale en Tunisie et à l'étranger
- Etat civil
- Adresse mail
- N° de la pièce d'identité (carte d'identité et passeport)
- Durée de validité de la pièce d'identité
- Date de naissance
- Lieu de naissance
- Nom, prénom et profession du père
- Nom, prénom et profession de la mère
- Nom, prénom et profession du conjoint
- Nombre d'enfants dans la famille
- Financement des études (bourse, prêt, subvention, gratification,...)
- Nature de Baccalauréat ou des diplômes subventionnés antérieurs
- Dossier médical
- Etudes supérieures et stages professionnels
- Identification étudiante (numéro de carte d'étudiant ...)
- Inscription dans un autre établissement d'enseignement (M1, M2,...)
- Participation à un programme d'échange international
- Activité professionnelle parallèle
- Activité périscolaire
- Notes obtenues par l'étudiant au cours de son cursus
- Domaine de formation en vue de la formation (type de diplôme, nombre d'inscriptions, présence aux examens quelle que soit la session, convocation à un conseil de discipline, ...)
- CV de l'étudiant
- Cursus professionnel et expérience professionnelle

#### L'utilisation des données relatives aux étudiants qui sont collectées par l'établissement

Les données sont collectées sur des formulaires (le dossier de candidature, le règlement intérieur, fiche de contact) et sur le logiciel interne de l'établissement au moment de la préinscription/ inscription et servent exclusivement à l'établissement des documents administratifs de l'étudiant ainsi que la correspondance avec l'étudiant ou avec ses parents en cas de besoin

Les données personnelles (ou une partie de ces données selon le cas) sont utilisées pour l'édition des documents suivants :

- Carte d'étudiant
- Attestation d'inscription
- Attestation de présence
- Attestation de paiement
- Bulletin de note
- Listes de présences
- Attestations de stages
- Attestations de formation continue
- Certificats
- Diplômes

#### Les données relatives aux étudiants qui sont générées durant leurs parcours académiques dans l'établissement :

## Protection des données personnelles des étudiants

- Données d'identification tel que le numéro d'identification étudiant, photos, vidéos enregistrées par les caméras de surveillance, l'adresse, les coordonnées de contact, etc.
- Données d'inscription qui concernent l'inscription initiale à SUP'COM, les unités au choix, les spécialisations sélectionnées, etc.
- Données académiques qui incluent les résultats des examens, les notes obtenues dans les différents éléments d'enseignement, les évaluations continues, les projets ou les travaux réalisés, les stages effectués, les diplômes obtenus, les distinctions ou les récompenses académiques, les mentions d'honneur, etc.
- Données de fréquentation qui concernent la présence de l'étudiant, les absences, l'élimination aux examens, etc.
- Données financières comme les frais de scolarité, les bourses, les aides financières accordées, les informations bancaires, etc.
- Données de communication pour l'échanges entre SUP'COM et l'étudiant, tels que les courriels, les lettres, les notifications, les comptes rendus de réunions, etc.
- Données spécifiques relatives au traitement des recours, réclamations et appels et décisions y afférant ainsi que les décisions disciplinaires et administratives

### Les Modalités de traitement et de stockage des données relatives aux étudiants

Selon le type d'usage des données relatives aux apprenants, les données collectées sont traitées et stockées sous forme de version papier et/ou numérique dans le système d'information et outils collaboratifs ainsi que dans les ordinateurs des personnes qui ont affaire aux données des étudiants :

- PCs des chargés du service de soutien administratif de l'apprentissage
- PC du chargé des affaires académiques (assistance de la direction des études)
- PC de responsable chargé des stages (assistance de la direction des stages)
- PC du chargé de la communication
- PC du chargé des affaires financières
- PC du chargé des réclamations et recours

Le dossier médical est stocké à l'infirmerie.

Les personnes qui ont accès à ces données sont les suivantes :

- Le directeur
- Le secrétaire général
- Le directeur des études et ses assistants
- Le directeur des stages et ses assistants
- Le responsable du service de soutien administratif de l'apprentissage et son équipe
- Le responsable financier et son équipe
- Le responsable communication et son équipe
- L'infirmière
- Le responsable examens et son équipe

### Les conditions de partage des données relatives aux étudiants avec des tiers

Certaines données relatives aux étudiants sont échangées avec les 2 ministères de tutelle à savoir le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le ministère des technologies de la communication.

### La durée de stockage de ces données.

Dossier de l'étudiant -----> A vie  
PV de délibération -----> A vie  
Copies d'examen -----> durée de conservation légales (3 ans)

### Les droits des étudiants relatives à leurs données personnelles

Le traitement des données relatives aux étudiants se fait dans le respect total des trois droits fondamentaux des personnes concernées par ces données qui sont principalement liés au consentement explicite, aux droits d'information sur l'utilisation des données, d'accès, de modification, d'opposition et de portabilité (mise à disposition de copie).

Toutes les opérations automatisée ou manuelles relatives aux données personnelles des apprenants se font dans le respect de la loi organique n°22 du mars 2016 portant sur l'accès à l'information et n° 2004-63 du 27 juillet 2004, portant sur la protection des données à caractère personnel et répondent aux exigences du chapitre 8.5.5 de la norme ISO 21001:2018 intitulé "Protection et transparence des données relatives aux apprenants".

Ces opérations incluent notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'organisation, la modification, l'exploitation, l'utilisation, l'expédition, la distribution, la diffusion, la destruction ou la consultation des données relatives aux apprenants, ainsi que toutes les opérations relatives à l'exploitation de bases des données, des répertoires et des fichiers.

En cas de besoins des mesures spécifiques peuvent être accordées aux étudiants ayant des besoins particuliers comme l'assistance à l'écriture en cas de perte de l'usage de la main, un temps supplémentaire si des recommandations sont formulées dans ce sens par des spécialistes, des supports écrits adaptés si besoin, des lecteurs ou scribe en cas de troubles de lecture ou de vue, des évaluations alternatives plus adaptées aux capacités et besoins spécifiques et la possibilité de passer l'examen à distance avec une surveillance adaptée ou tout autre mesure individuelle selon le cas et dans la limite des possibilités raisonnables de l'établissement. Toute mesure entreprise est faite dans un souci de garantie de l'égalité des chances sans discrimination ni privilège.

## F.3 Procédure de révision de notes

### Texte réglementaire

- Loi organique n° 2016-22 du 24 mars 2016, relative au droit d'accès à l'information.
- Décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement.
- Circulaire du ministère de l'enseignement supérieur n° 4/2023, portant sur l'organisation des examens universitaires

Etapes	Libellé de la tâche	Intervenants /service concerné	Délai	Description de la tâche
1	Réception des demandes de révision des notes sur EDX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service desk/Scolarité</li> <li>• Etudiants concernés</li> </ul>	2 jours ouvrables après la proclamation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étudiant insatisfait de sa note doit remplir une demande de révision de note sur EDX</li> <li>• Au-delà de 48 H ouvrables de la proclamation des résultats, aucune demande ne peut être acceptée.</li> </ul>
2	Notification des enseignants à travers EDX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service desk/Scolarité</li> <li>• Enseignants concernés</li> </ul>	Au plus tard 24 h ouvrables après la réception de la demande de révision	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enseignant procède à la relecture de copies objets de la demande de révision (sachant qu'il a déjà reçu les copies d'examen scannées)</li> </ul>
3	Réception de la réponse de l'enseignant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignants concernés</li> <li>• Service desk/Scolarité</li> </ul>	Au plus tard 24 h ouvrables après la réception de la demande de révision	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enseignant concerné examine la demande de révision de la note.</li> <li>• L'enseignant revoit les évaluations et les corrections initiales, en prenant en compte les arguments</li> </ul>

				<p>présentés par l'étudiant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une décision est prise quant à l'acceptation ou au rejet de la demande de révision de la note</li> <li>• La note peut être maintenue ou modifiée si une faute matérielle est détectée et signalée</li> </ul>
<b>4</b>	Gestion des réponses des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur</li> <li>• Enseignants concernés</li> <li>• Service desk/Scolarité</li> </ul>	Au plus tard 24h après la réponse de l'enseignant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si la note est maintenue on passe à l'étape 6</li> <li>• Si la note est à corriger, on passe à l'étape 5</li> </ul>
<b>5</b>	Rectification des notes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur</li> <li>• Service desk/Scolarité</li> </ul>	Au plus tard 24h après la réponse de l'enseignant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le directeur prend la décision de rectifier la note corrigée par l'enseignant concerné.</li> </ul>
<b>6</b>	Communication des résultats de la revue de notes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service desk/Scolarité</li> <li>• Etudiant concerné</li> <li>• Enseignants concernés</li> </ul>	Au plus tard 24h après la réponse de l'enseignant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse aux étudiants (Note maintenue ou rectifiée) en mettant en copie les enseignants concernés</li> </ul>

# G. Règlement des études de la formation d'Ingénieur à SUP'COM

## Architecture de la formation d'ingénieurs

La durée de la formation à SUP'COM est de trois (03) années, après deux années au moins d'études dans les classes préparatoires elle est sanctionnée par l'obtention du « Diplôme National d'Ingénieur en Télécommunications ». Chaque année est organisée sur deux semestres d'études et chaque semestre est répartie sur deux périodes de 7 semaines chacune (P1 et P2).

La première et la deuxième année d'études se répartissent, chacune en 30 semaines d'enseignement (hors évaluation) et 5 semaines au moins de stages professionnels.

La troisième année d'études soit 15 semaines d'enseignement et 4 à 6 mois pour le stage du projet de fin d'études (PFE).

Les enseignements sont organisés en unités d'enseignement (UE) regroupant des éléments d'enseignement (EE) cohérents et sont dispensés sous forme de cours (C), travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP), travaux personnalisés et Atelier (AT). Les UE correspondant à l'acquisition d'un certain nombre de compétences.

Pour chaque UE est attribué un nombre de crédits dits ECTS (Européen Credit Transfer System) calculé en fonction de la charge de travail nécessaire pour atteindre les compétences exigées pour l'UE. La charge de travail prend en compte les heures de présence effectives encadrées par des enseignants, le travail personnel et les épreuves d'évaluation. Une année d'études comprend 60 crédits répartis sous forme de 30 crédits par semestre.

Les deux premières années d'études constituent le tronc commun et comprennent des enseignements obligatoires communs et des enseignements au choix dispensés dans le cadre d'unités d'enseignement au choix. Ces dernières sont programmées au deuxième semestre de la deuxième année. En troisième année, les élèves-ingénieurs sont répartis entre différentes options couvrant un large éventail d'éléments d'enseignements technologiques de pointes.

Les unités d'enseignement, les éléments qu'elles comportent, les options, la forme pédagogique des enseignements, leurs volumes horaires ainsi que les coefficients des épreuves s'y rapportant sont définis dans le plan d'études en vigueur (<https://supcom.tn/formations/Ingénieurs>).

La formation intègre différents projets et stages :

- Un stage de langue Anglaise couronné par une évaluation finale et une validation minimale par un score de 750.
- Un projet de langue française en 1ère année,
- Un projet de langue anglaise en 2ème année,
- Un Projet d'Apprentissage à la Communication et au Travail en Équipe (PACTE), programmé durant le 2ème semestre de la 1ère année,
- En 2ème semestre de la 2ème année un projet « Challenge d'entreprendre » est programmé sur toute une semaine,
- Un projet de préparation métier (P2M) programmé sur l'ensemble du 2ème semestre de la deuxième année,
- Et un projet « Projet Tutoré » programmé durant le premier semestre de la troisième année.

Les élèves doivent accomplir en plus, deux stages professionnels, l'un à la fin de la première année (stage de formation humaine), l'autre à la fin de la deuxième année (stage ingénieur). En troisième

année, la formation inclut un stage du projet de fin d'études à caractère professionnel, sous forme d'un travail d'ingénierie encadré par au moins un enseignant de SUP'COM.

## Assiduité

La présence des élèves-ingénieurs à tous les enseignements est obligatoire. Elle est contrôlée rigoureusement par les enseignants. Aucun élève-ingénieur n'est admis en classe après le début d'une séance.

Toute absence à une séance entraîne la déduction d'un trentième de la bourse pour les élèves-ingénieurs boursiers.

Les absences sont non-autorisées. En cas de force majeure, toute absence doit être justifiée et validée par l'administration au risque de ne pas être autorisé à passer l'examen de l'élément d'enseignement concerné

La présence à tous les contrôles (tests, devoirs, examens, soutenance, etc.) est obligatoire. Toute absence à un contrôle est sanctionnée par un zéro. La présence aux séances de TP est obligatoire. L'absence à une séance de TP notée entraîne l'obtention de la note de zéro.

## Modalités d'évaluation

L'acquisition des compétences par les élèves-ingénieurs est évaluée par un système de contrôle continu et par un examen final organisé en :

- Une session principale (une session intermédiaire : examen partiel) dont la date, pour chaque UE ou EE, est fixée au début de l'année universitaire par le directeur de l'école, après avis du directeur des études et des directeurs des départements.
- Une session de rattrapage après la proclamation des résultats de chaque semestre.

Les examens de la session principale et de la session de rattrapage sont organisés sous forme d'épreuves écrites dont la durée varie de 1h40 à 3h00, ils sont fixés par le directeur de l'établissement après avis des directeurs des départements.

Le contrôle continu comprend, selon la forme des enseignements propres à chaque EE, des tests écrits et/ou oraux ou le cas échéant, des tests pratiques, des travaux personnalisés et des projets.

## Calcul des moyennes et modalités de passage

Les élèves sont évalués dans les mêmes conditions. Pour chaque EE, il est calculé une moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes épreuves de contrôle de connaissances relatives à cette EE. Les coefficients de pondération attribués à ces épreuves sont fixés selon la forme des enseignements propre à chaque EE comme précisés dans le plan d'études en vigueur.

La moyenne d'une UE tient compte des notes obtenues de ses différents EE ainsi que de leurs coefficients de pondération fixés dans le plan d'études en vigueur.

Les crédits alloués à une UE sont validés et capitalisés si la moyenne obtenue dans l'UE en question est supérieure ou égale à 10/20.

La moyenne d'un semestre est calculée à partir des moyennes des UE du semestre en question et en tenant compte de leurs coefficients fixés dans le plan d'études en vigueur.

La moyenne générale annuelle est la moyenne arithmétique pondérée par les coefficients des moyennes du premier et du second semestre.

Après la session principale du deuxième semestre de la première et de la deuxième année, est déclaré admis en année supérieure par le conseil de classe, l'élève-ingénieur ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 dans chacune des UE de l'année en cours. Dans ce cas l'élève-ingénieur valide et capitalise les 60 crédits de l'année en cours.

Après la session principale du premier semestre de la troisième année, le conseil de classe de la 3ème année déclare le semestre validé et autorise l'élève-ingénieur ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 dans chacune des UE à préparer son PFE. Dans ce cas l'élève-ingénieur valide et capitalise les 30 crédits de ce semestre.

L'élève en 1ère ou en 2ème année qui n'a pas été déclaré admis à la session principale est autorisé à passer en session de rattrapage (après inscription et présence obligatoire):

- Tous les EE appartenant à des UE dont la moyenne est strictement inférieure à 10/20
- La moyenne des UE validées en session de rattrapage sont saturées à 10/20

L'élève en 3ème qui n'a pas été déclaré admis à la session principale est autorisé à passer en session de rattrapage (après inscription et présence obligatoire) qui se déroule à la fin du semestre 5.

- Tous les EE appartenant à des UE dont la moyenne est strictement inférieure à 10/20
- La moyenne des UE validées en session de rattrapage sont saturées à 10/20

Les EE et UE évalués exclusivement à travers un contrôle continu ne peuvent faire l'objet d'un rattrapage.

Après la session de rattrapage, la moyenne de chaque UE ou EE est recalculée comme suit :

- On substitue le maximum des deux notes d'examen obtenues en session principale et en session de rattrapage, à la note d'examen dans le calcul de la moyenne,
- On substitue le maximum des notes obtenues en session de rattrapage et au contrôle continu, à la note du contrôle continu dans le calcul de la moyenne,
- On considère le meilleur résultat obtenu à partir de ces deux modalités

Un élève-ingénieur en 1ère année ou en 2ème année est alors déclaré admis en année supérieure, en session de rattrapage, s'il satisfait les mêmes conditions énoncées pour la session principale.

Un élève-ingénieur en 3ème est autorisé à préparer son PFE, en session de rattrapage, s'il satisfait aux mêmes conditions énoncées pour la session principale.

Les élèves-ingénieurs déclarés admis sont classés par ordre de mérite sur la base exclusive des résultats acquis en session principale.

### Admission exceptionnelle en année supérieure

Chaque élève-ingénieur en 1ère année ou en 2ème année peut bénéficier, suite à une décision du conseil de classes de la session de rattrapage, d'une autorisation d'admission exceptionnelle en année supérieure, s'il satisfait aux conditions suivantes :

- Avoir une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20,
- Capitaliser un nombre de crédits supérieur ou égal à 48,
- N'ayant pas une moyenne d'une UE inférieure à 08/20,
- N'ayant pas fait l'objet de sanctions disciplinaires durant l'année en cours.

À la suite de la décision d'admission exceptionnelle du conseil de classe l'élève-ingénieur ne capitalise que les crédits correspondant aux UE dont la moyenne est supérieure ou égale à 10/20.

## Validation exceptionnelle au 1<sup>er</sup> semestre de la 3<sup>ème</sup> année

Chaque élève-ingénieur en 3<sup>ème</sup> année peut bénéficier, suite à une décision du conseil de classe de la session de rattrapage, d'une autorisation de validation exceptionnelle s'il satisfait aux conditions suivantes :

- Avoir une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20,
- Capitaliser un nombre de crédits supérieur ou égal à 24,
- N'ayant pas une moyenne d'une UE inférieure à 08/20,
- N'ayant pas fait l'objet de sanctions disciplinaires durant le semestre en cours.

Les cas de force majeure sont statués par le conseil scientifique sur demande du conseil de classe.

Par suite de la décision de validation exceptionnelle, l'élève-ingénieur ne capitalise que les crédits correspondant aux UE dont la moyenne est supérieure ou égale à 10/20.

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre de la troisième année et après la session de rattrapage, un élève-ingénieur déclaré non admis redouble en 3<sup>ème</sup> année et n'est pas autorisé à préparer son PFE

## Redoublement

Le redoublement est autorisé une seule fois au cours de la scolarité à SUP'COM.

L'élève-ingénieur redoublant peut garder, à sa demande en début d'année, le bénéfice des UE dont la moyenne est supérieure ou égale à 10/20 si elles sont maintenues dont le plan d'études en vigueur.

## PFE et stages en entreprise

Le PFE est encadré par au moins un enseignant de SUP'COM. Il est programmé durant le 2<sup>ème</sup> semestre de la 3<sup>ème</sup> année. Il est soutenu devant un jury et il est sanctionné par une note attribuée par un jury. Le PFE est considéré comme validé si la note obtenue par l'élève-ingénieur est supérieure ou égale à 10/20.

Les élèves-ingénieurs doivent accomplir deux stages professionnels, se déroulant sur une durée de cinq (05) à dix (10) semaines, l'un en fin de la première année (stage de formation humaine) et l'autre en fin de la deuxième année (stage d'ingénieur). Le stage est évalué par un jury et il est considéré comme validé si l'élève obtient une note supérieure ou égale à 10/20.

Tout stage ou PFE, non effectué ou déclaré non concluant par le jury, peut faire l'objet d'une prolongation, accordée par le Directeur de l'établissement.

## Obtention du diplôme

Le Diplôme National d'Ingénieur de l'École Supérieure des Communications de Tunis est délivré aux élèves-ingénieurs de troisième année ayant satisfait aux conditions suivantes :

- Validation de tous les semestres,
- Validation du PFE,
- Validation de tous les stages requis (stage de Formation Humaine, stage Ingénieur, stage de langue Anglaise).

### Prolongement de la scolarité

Les élèves-ingénieurs de la 3ème année qui ont validé le premier semestre et qui n'ont pas satisfait une ou plusieurs conditions ci-dessus (section IV) pour l'obtention du diplôme, peuvent bénéficier d'une prolongation de leur scolarité, celle-ci peut aller jusqu'à 6 mois.

### Classement de la promotion

Il est établi un classement de promotion en fonction des résultats obtenus lors des sessions principales des trois années d'études, de la note du PFE et des notes des stages.

### Programme d'échange à l'international

Dans son optique d'ouverture à l'international, l'École Supérieure des Communications de Tunis (SUP'COM) fait bénéficier ses élèves-ingénieurs de plusieurs programmes d'échange avec des partenaires en Europe (France, Italie, Allemagne, ...) ainsi qu'au Canada. Ces programmes sont proposés aux élèves ingénieurs les mieux classés.

Ces programmes offrent la possibilité de Mobilité de Double Diplôme (MDD) ou de Mobilité Non Diplômante (MND).

- Les cursus de MDD sont offerts aux étudiants ayant fini avec succès leurs parcours des deux premières années à SUP'COM (1ère et 2ème année de formation d'ingénieur). Un programme MDD a comme durée deux années à l'issue desquelles l'étudiant obtient le diplôme de l'institution partenaire ainsi que le diplôme de SUP'COM.
- Les programmes de MND, concernent soit un semestre en 2ème année soit une partie ou la totalité de la 3ème année. Seul le diplôme de SUP'COM est obtenu à l'issue de la validation de ce cursus.

### Condition d'éligibilité

Selon le programme de mobilité offert par le partenaire, ces conditions portent sur la moyenne générale sur 2 ou 3 semestres d'études, selon la date de la sélection, et ce sous condition de validation du Stage de Formation Humaine et validation des niveaux des compétences linguistiques. Les étudiants ayant obtenu des résultats insuffisants dans une ou plusieurs matières sont exclus de ce type de mobilité.

Un étudiant ayant été admis et ayant confirmé pour un programme d'échange ne peut pas postuler à un autre programme.

Un étudiant ayant bénéficié d'un programme d'échange au courant de sa 2ème année à SUP'COM ne peut candidater à une MND en 3ème année.

### Conditions de l'admission finale (MDD/MND)

Les résultats complémentaires des semestres effectués à SUP'COM (S3 et/ou S4 selon le cas) sont communiqués aux partenaires ayant déjà admis des étudiants en échange dès que les conseils de classe sont tenus.

SUP'COM se réserve le droit d'annuler une mobilité (MDD ou MND) en cas de baisse notable des résultats obtenus par rapport aux résultats considérés lors de l'admission.

SUP'COM peut alors proposer des étudiants de la liste d'attente, si l'établissement partenaire le souhaite.

Aucun étudiant ne peut postuler à un programme de mobilité avant d'avoir consulté la direction et avoir obtenu l'accord préalable de SUP'COM. S'il ne respecte pas ce règlement, il risque d'être exclu du programme visé.

## Critères d'attribution des bourses

Des bourses nationales sont attribuées par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) aux programmes de MDD en France ainsi qu'en Italie et en Allemagne. Pour les autres programmes de mobilité, il est possible d'avoir soit des bourses de l'Institut Français de Tunisie (IFT), ou des bourses ERASMUS ou autres proposées par le partenaire.

Pour les élèves définitivement admis aux programmes d'échange (qui vérifient les conditions d'admission finale), SUP'COM propose les bourses attribuées selon l'ordre de mérite aux élèves ayant obtenu les meilleurs résultats sur l'ensemble du cursus commun (évalué dans les mêmes conditions) à la date de l'attribution des bourses et ayant d'excellents résultats en langues Anglaise et Française.

## H. Plan des études

### Nomenclature

Code de l'Unité d'Enseignement (UE)	Domaine-Semestre-Numéro
Domaine	LCG, SES, MDI, ELC, INF, SIC, RES, STL, UEC, P2M, PFE
Semestre	1, 2, 3, 4, 5 ou 6
Numéro	Numéro séquentiel

Domaine	Désignation
LCG	Langues et Culture Générale
SCS	Sciences Sociales
MDI	Mathématiques de l'Ingénieur
ELC	Electronique de Communications
INF	Informatique
SIC	Signaux et Communications
RES	Réseaux
STL	Systemes de Télécommunications
UEC	Unité d'Enseignement aux Choix
P2M	Projet de 2ème année
PFE	Projet de fin d'études

Forme	Interprétation
C	Cours
TD	Travaux Dirigés
TP	Travaux Pratiques
Projet	Travaux personnalisés, Projet d'année ou de fin d'études (heures TD)

TC S1															
Code UE	Intitulé de l'Unité (UE) et des Eléments d'Enseignement (EE)	Cours	TD	TP	AT	PR	Total	Période	Coeff	CC(TP/AT/PR)			DS	EX	ECTS
										%	%	%			
	<b>Circuits et Systèmes électroniques et hyperfréquences</b>						84			0%	40%	0%	0%	60%	6
ELC01-01	Circuits et Fonctions Analogiques/ Numériques	24			18		42	P1/P2	0,5		30%			70%	
	Hyperfréquences	15	6				21	P1	0,25					100%	
	Projet de circuits et systèmes électroniques et hyperfréquence					21	21	P2	0,25		100%				
	<b>Algorithmique et programmation</b>						84			0%	25%	0%	15%	60%	6
INF01-01	Algorithmique et structures de données Avancées	30	12				42	P1/P2	0,50				30%	70%	
	Atelier de programmation C				21		21	P2	0,25		100%				
	Architecture et Système d'exploitation	15	6				21	P2	0,25					100%	
	<b>Fondements des réseaux</b>						63			0%	0%	0%	0%	100%	4
RES01-01	Introduction aux Technologies du monde digital	15	6				21	P1	0,33					100%	
	Architectures et Fonctions des Réseaux de Télécommunication	15	6				21	P1	0,33					100%	
	Réseaux Locaux et IP	15	6				21	P2	0,33					100%	
	<b>Mathématiques et Probabilités</b>						84			0%	0%	0%	20%	80%	6
MDI01-01	Mathématiques pour les TIC	15	6				21	P1	0,25					100%	
	Théorie du signal	15	6				21	P2	0,25					100%	
	Probabilités et processus aléatoires	30	12				42	P1/P2	0,5				40%	60%	
	<b>Entrepreneuriat: Management des affaires</b>						63			0%	27%	0%	0%	73%	4
SCS01-01	Management de l'Entreprise	15	6				21	P1	0,33		40%			60%	
	Droit des Affaires	15	6				21	P2	0,33					100%	
	Macroéconomie	15	6				21	P1	0,33		40%			60%	
	<b>Techniques de Communications</b>						72			0%	31%	0%	0%	69%	4
LCG01-01	Anglais	15	6				21	P2	0,3		30%			70%	
	Français	15	6		21		42	P1/P2	0,6		20%			80%	
	Séminaires d'ouverture (Français)		9				9		0,1		100%				
<b>Total</b>		<b>264</b>	<b>105</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>0</b>	<b>450</b>								<b>30</b>

Semestre 1

TC S2															
Code UE	Intitulé de l'Unité (UE) et des Eléments d'Enseignement (EE)	Cours	TD	TP	AT	PR	Total	Période	Coeff	CC(TP/AT/PR)			DS	EX	ECTS
										%	%	%			
	<b>Technologies de traitement embarqué de l'information</b>						84			0%	25%	0%	0%	75%	6
ELC02-01	Processors and Programmable Logic	21	3		18		42	P1/P2	0,5		50%			50%	
	Théorie de l'information et Codage	15	6				21	P2	0,25					100%	
	Antennes	15	6				21	P1	0,25					100%	
	<b>Bases de données et système</b>						84			25%	15%	0%	0%	60%	6
INF02-01	Conception des bases de données relationnelles	15	6		21		42	P1/P2	0,50		30%			70%	
	Programmation Orienté Objet (C++)	12		9			21	P1	0,25	30%				70%	
	Linux et programmation système	6		15			21	P2	0,25	70%				30%	
	<b>Réseaux IP</b>						63			25%	0%	0%	15%	60%	4
RES02-01	Routage et Commutation dans les réseaux	30	12				42	P1/P2	0,75				20%	80%	
	Pratique réseaux			21			21	P2	0,25	100%					
	<b>Optimisation et Signal</b>						84			25%	0%	0%	0%	75%	6
MDI02-01	Recherche opérationnelle	15	6				21	P1	0,25					100%	
	Optimisation convexe	15	6				21	P2	0,25					100%	
	Traitement du signal	21		21			42	P1/P2	0,5	50%				50%	
	<b>Management et projets sociétaux</b>						63			0%	13%	67%	0%	20%	4
SCS02-01	Management des projets	15	6				21	P1	0,33		40%			60%	
	Pacte					42	42	P1/P2	0,66			100%			
	<b>Techniques de communications</b>						72			0%	34%	0%	0%	66%	4
LCG02-01	Anglais	15	6		21		42	P1/P2	0,6		40%			60%	
	Français	15	6				21	P2	0,3					100%	
	Séminaires d'ouverture (Français)		9				9		0,1		100%				
<b>Total</b>		<b>210</b>	<b>72</b>	<b>66</b>	<b>60</b>	<b>42</b>	<b>450</b>								<b>30</b>

Semestre 2

TC S3															
Code UE	Intitulé de l'Unité (UE) et des Eléments d'Enseignement (EE)	Cours	TD	TP	AT	PR	Total	Période	Coeff	CC(TP/AT/PR)			DS	EX	ECTS
										%	%	%			
ELC03-01	<b>Systèmes de communication haut-débit</b>						84			8%	0%	0%	33%	60%	6
	Composants et Systèmes optiques	30	12				42	P1/P2	0,5				40%	60%	
	Transmission numérique	21	9	12			42	P1/P2	0,5	15%			25%	60%	
INF03-01	<b>Conception et Développement avancés</b>						84			0%	20%	0%	0%	80%	6
	Unified Modeling Language	15	6				21	P1	0,25					100%	
	Projet Développement Web et Mobile	12		9	21		42	P2	0,5		40%			60%	
	Technologies web	12		9			21	P1	0,25					100%	
RES03-01	<b>Réseaux sans fil et Mobiles</b>						63			0%	0%	0%	0%	100%	4
	Propagation multitrajets et diversités	15	6				21	P1	0,33					100%	
	Fondements et architectures des réseaux cellulaires	15	6				21	P2	0,33					100%	
	WLAN & Réseaux IP étendus	15	6				21	P1	0,33					100%	
MDI03-01	<b>Eléments des sciences de données</b>						84			0%	25%	0%	15%	60%	6
	Inférence statistique	30	12				42	P1/P2	0,5				30%	70%	
	Atelier d'optimisation	6			15		21	P1	0,25		100%				
	Ingénierie des données	15	6				21	P2	0,25					100%	
SCS03-01	<b>Entrepreneuriat et Finance</b>						63			0%	40%	0%	0%	60%	4
	Comptabilité financière	15	6				21	P1	0,33		20%			80%	
	Finances d'Entreprise	15	6				21	P2	0,33					100%	
	Culture Entrepreneuriale				21		21	P2	0,33		100%				
LCG03-01	<b>Techniques de communications</b>						72			0%	34%	0%	0%	66%	4
	Anglais	15	6		21		42	P1	0,6		40%			60%	
	Français	15	6				21	P2	0,3					100%	
	Séminaires d'ouverture (Français)		9				9				100%				
<b>Total</b>		246	96	30	78	0	450								30

### Semestre 3

TC S4															
Code UE	Intitulé de l'Unité (UE) et des Eléments d'Enseignement (EE)	Cours	TD	TP	AT	PR	Total	Période	Coeff	CC(TP/AT/PR)			DS	EX	ECTS
										%	%	%			
INF04-01	<b>Ingénierie des services</b>						42			0%	8%	0%	0%		
	Introduction à Ingénierie des Services Numériques	12			9		21	P1	0,25		30%				
	Technologies des services	12			9		21	P2	0,25						
	<b>Big Data and IA</b>						42								
	Fondement de l'IA	15	6				21	P1	0,25						
RES04-01	<b>IoT et Cloud</b>						42			0%	7,5%	0%	0%		
	IoT devices	15	6				21	P1	0,25						
	Fondement Cloud	15	6				21	P2	0,25		30%				
	<b>5G and Networking</b>						42								
	Réseaux Large Bande LTE/LTE-Pro	15	6				21	P1	0,25						
INFSCS04-03	Evolution et Migration vers la 6G	15	6				21	P2	0,25						
	<b>Sécurité</b>						42			8%	10%	0%	10%		
	Algorithmes et Protocoles Cryptographiques	15	6				21	P1	0,25						
	Cyber Security Fundamental	15	6				21	P2	0,25	30%					
	<b>Economie et régulation du Digital</b>						42								
UEC04	Economie Digitale : Introduction aux modèles des Plateformes	15	6				21	P1	0,25					40%	
	Droit du Numérique	15	6				21	P2	0,25		40%				
	<b>Unités aux choix</b>						84			0%	0%	0%	100%		
	Culture générale	15	6				21	P1	0,25					100%	
	Systèmes et Techniques avancées	15	6				21	P1	0,25					100%	
PRJ04	Certifications	15	6				21	P2	0,25					100%	
	Digital et Secteurs Economiques	15	6				21	P2	0,25					100%	
	<b>Challenge et Projet</b>						114			0%	40%	60%	0%		
	Challenge d'entreprendre				30		30	P2	0,4		100%				
Projet de Préparation Métier (P2M)					84	84	P1/P2	0,6				100%			

### Semestre 4

	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	
3	<b>Management de l'Innovation Technologique (MIT)</b>																
4																	
5	<b>Code</b>	<b>Intitulé de l'Unité (UE) et des Eléments d'Enseignement (EE)</b>	<b>Cours</b>	<b>TD</b>	<b>TP</b>	<b>AT</b>	<b>PR</b>	<b>Total</b>	<b>Période</b>	<b>Coeff</b>	<b>CC(TP/AT/PR)</b>				<b>DS</b>	<b>EX</b>	<b>ECTS</b>
6	<b>UE</b>										<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>			
7	MAN05-01	<b>Management stratégique de l'innovation</b>						<b>63</b>			<b>0%</b>	<b>57%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>43%</b>	<b>5</b>	
8		Marketing Digital	15			6		21	P2	0,33		30%			70%		
9		Management de l'innovation	15				6		21	P1	0,33		100%				
10		Veille Technologique et techniques de négociation	9	12					21	P2	0,33		40%			60%	
11	SCS05-02	<b>Droit, Ethique et Digital</b>						<b>63</b>			<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>5</b>	
12		Les contrats dans les affaires	21					21	P1	0,33					100%		
13		FinTech	15	6					21	P2	0,33				100%		
14		Management de la sécurité des Systèmes d'Information	15				6		21	P2	0,33				100%		
15	MAN05-02	<b>Transformation Digitale et création de valeurs</b>						<b>63</b>			<b>10%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>90%</b>	<b>5</b>	
16		Système d'Information décisionnelle (BI)	15		6			21	P1	0,33	30%				70%		
17		Digital technology and business value	15			6			21	P1	0,33				100%		
18		Management des équipes	12				9		21	P2	0,33				100%		
19	MDI05-01	<b>Machine Learning and Data Science</b>						<b>63</b>			<b>13%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>20%</b>	<b>67%</b>	<b>5</b>	
20		Data mining /Data Visualization	15		6			21	P1	0,33					100%		
21		Machine learning	21			21			42	P1/P2	0,66	20%			30%	50%	
22	INF05-01	<b>Cloud Computing et Internet des objets</b>						<b>63</b>			<b>13%</b>	<b>30%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>57%</b>	<b>5</b>	
23		Cloud Computing	21			21			42	P1/P2	0,66	20%	30%			50%	
24		Plateformes et Composants de l'IoT	15		6				21	P1	0,33		30%			70%	
25	PRJ05	<b>Projet Tuteuré/Séminaires/Visite entreprise</b>						<b>135</b>	<b>135</b>					<b>100%</b>		<b>5</b>	
26	<b>Total</b>		<b>204</b>	<b>18</b>	<b>60</b>	<b>33</b>	<b>135</b>	<b>450</b>								<b>30</b>	

### Management de l'Innovation Technologique (MIT)

<b>Systèmes de Traitement Intelligent et Communicants (SysTIC)</b>																
<b>Code</b>	<b>Intitulé de l'Unité (UE) et des Eléments d'Enseignement (EE)</b>	<b>Cours</b>	<b>TD</b>	<b>TP</b>	<b>AT</b>	<b>PR</b>	<b>Total</b>	<b>Période</b>	<b>Coeff</b>	<b>CC(TP/AT/P)</b>		<b>DS</b>	<b>EX</b>	<b>ECTS</b>		
<b>UE</b>										<b>%</b>	<b>%</b>					
ELC05-01	<b>Traitement Edge pour l'IoT</b>						<b>63</b>			<b>0%</b>	<b>67%</b>					
	Algorithmics for EDGE processing in IoT systems	6	15				21	P1	0,33							
	Pratique MPSoC pour traitement Edge	6				15	21	P2	0,33					100%		
	Pratique des capteurs intelligents	6				15	21	P1	0,33					100%		
ELC05-02	<b>Systèmes de communication</b>						<b>63</b>			<b>0%</b>	<b>33%</b>					
	Architectures et dimensionnement des systèmes Radio Numérique	15	6				21	P1	0,33							
	Techniques avancées des systèmes de communication sans fil	3				18	21	P2	0,33					100%		
	Technologies Photoniques et Applications	15	6				21	P1	0,33							
ELC05-03	<b>Ingénierie test et mesure</b>						<b>63</b>			<b>0%</b>	<b>40%</b>					
	Compatibilité Electromagnétique (CEM)	9				12	21	P1	0,33							
	Pratique de la mesure RF	3				18	21	P2	0,33					60%		
	Pratique de la mesure de la qualité des liaisons optiques	3				18	21	P2	0,33					60%		
ELC05-04	<b>Pratique d'usage de services intelligents</b>						<b>63</b>			<b>0%</b>	<b>37%</b>					
	Data space models and Applications	9				12	21	P1	0,33							
	Smart Grid use case	6				15	21	P2	0,33					50%		
	Smart e-Health use case	9				12	21	P1	0,33					60%		
SCS05-01	<b>Sciences de Management</b>						<b>63</b>			<b>0%</b>	<b>33%</b>					
	Gestion de Cycle de Vie des Produits PLM	15	6				21	P1	0,33							
	Technologies émergentes: Chaines de valeurs et business Models	9				12	21	P2	0,33					100%		
	Marketing Digital	15	6				21	P2	0,33							
PRJ05	<b>Projet Tuteuré/Séminaires/Visite entreprise</b>						<b>135</b>	<b>135</b>								
<b>Total</b>			<b>129</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>147</b>	<b>135</b>	<b>450</b>								

### Systèmes de Traitement Intelligent et Communicants (SysTIC).

**Cyber Security and Defense (CySed)**

Code UE	Intitulé de l'Unité (UE) et des Eléments d'Enseignement (EE)	Cours	TD	TP	AT	PR	Total	Période	Coeff	CC(TP/AT/PR)			DS	EX	ECTS
										%	%	%			
INF05-05	<b>Security auditing and assessment</b>						<b>63</b>			0%	0%	0%	0%	100%	5
	Security Auditing	15		6			21	P2	0,33					100%	
	Ethical Hacking and Penetration testing	15		6			21	P2	0,33					100%	
RES05-05	<b>Public and Emerging Networks Security</b>						<b>63</b>			20%	0%	0%	0%	80%	5
	Security of mobile and wireless networks	15		6			21	P1	0,33	30%				70%	
	Mobile networks: architectures and new functionalities	15		6			21	P1	0,33					100%	
INF05-06	<b>Cyber Infrastructures security</b>						<b>63</b>			23%	0%	0%	0%	77%	5
	Cyber infrastructures protection	15		6			21	P1	0,33	30%				70%	
	Linux Administration and Security	15		6			21	P1	0,33					100%	
INF05-07	<b>Cyber Crimes defense and investigation</b>						<b>63</b>			33%	0%	0%	0%	67%	5
	Intrusion detection	15		6			21	P1	0,33					100%	
	Incident response and digital forensics	15		6			21	P2	0,33					100%	
SCS05-05	<b>Cybersecurity : Law, risk management, and application security</b>						<b>63</b>			0%	23%	0%	0%	77%	5
	Telecommunication Security Legal Aspects	15	6				21	P1	0,33		40%			60%	
	Application Security	15	6				21	P1	0,33					100%	
PRJ05	<b>Projet Tuteuré/Séminaires/Visite entreprise</b>						<b>135</b>						100%		5
<b>Total</b>		<b>219</b>	<b>18</b>	<b>66</b>	<b>12</b>	<b>135</b>	<b>450</b>								<b>30</b>

*Cyber Security and Defense (CySed)*

**Applications des Informations Multimodales**

Code UE	Intitulé de l'Unité (UE) et des Eléments d'Enseignement (EE)	Cours	TD	TP	AT	PR	Total	Période	Coeff	CC(TP/AT/PR)			DS	EX	ECTS
										%	%	%			
MDI05-03	<b>Vision par ordinateur</b>						<b>63</b>			0%	33%	0%	0%	67%	5
	Computer vision et applications	12	3	6			21	P1	0,33					100%	
	Deep Computer Vision	12	3	6			21	P2	0,33					100%	
INF05-08	<b>Intelligence artificielle pour l'analyse et la gestion du contenu Massif Multimodal</b>						<b>63</b>			0%	67%	0%	0%	33%	5
	Indexation et recherche dans des bases massives MM	9			12		21	P1	0,33		100%				
	Machine Learning & bases massives MM	12	3	6			21	P1	0,33					100%	
INF05-09	<b>Intelligence Géospatiale &amp; Applications</b>						<b>63</b>			0%	67%	0%	0%	33%	5
	Données spatiale: traitement, analyse et applications	15	3	3			21	P1	0,33					100%	
	Développement de solutions intelligentes pour Location Analytics				21		21	P2	0,33		100%				
RES05-06	<b>Données multimodales et Développement « Web of Things » &amp; « Cloud of Things »</b>						<b>63</b>			0%	33%	0%	0%	67%	5
	Fondements du Web of Things	12	9				21	P1	0,33					100%	
	MLOps for IoT Edges	12	9				21	P1	0,33					100%	
SCS05-06	<b>Sciences de Management</b>						<b>63</b>			0%	13%	0%	0%	87%	5
	Les contrats dans les affaires	15	6				21	P1	0,33					100%	
	Fintech	15	6				21	P2	0,33					100%	
PRJ05	<b>Projet Tuteuré/Séminaires/Visite entreprise</b>						<b>135</b>						100%		5
<b>Total</b>		<b>144</b>	<b>54</b>	<b>21</b>	<b>96</b>	<b>135</b>	<b>450</b>								<b>30</b>

*Applications des Informations Multimodales (AIM)*

Smart Image Applications (SIA)

Code UE	Intitulé de l'Unité (UE) et des Eléments d'Enseignement (EE)	Cours	TD	TP	AT	PR	Total	Période	Coeff	CC(TP/AT/PR)			DS	EX	ECTS
										%	%	%			
MDI05-04	<b>Techniques avancées d'imagerie et applications médicales</b>						<b>63</b>			<b>0%</b>	<b>33%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>67%</b>	<b>5</b>
	Traitements avancés des images	15	6				21	P1	0,33					100%	
	Accès aux images	15	6				21	P2	0,33					100%	
	Atelier applications en imagerie médicale					21		21	P1	0,33		100%			
MDI05-05	<b>Ingénierie numérique de données multi-sources</b>						<b>63</b>			<b>0%</b>	<b>33%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>67%</b>	<b>5</b>
	Traitements audio et modalités connexes	15	6				21	P1	0,33					100%	
	Approches de fusion	15	6				21	P2	0,33					100%	
	Atelier Traitement de données multisources					21		21	P2	0,33		100%			
MDI05-06	<b>Systèmes autonomes intelligents</b>						<b>63</b>			<b>0%</b>	<b>33%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>67%</b>	<b>5</b>
	Apprentissage avancé	15	6				21	P1	0,33					100%	
	Techniques de tracking	15	6				21	P2	0,33					100%	
	Atelier applications techniques de tracking					21		21	P2	0,33		100%			
INF05-10	<b>Réalités virtuelle et augmentée</b>						<b>63</b>			<b>0%</b>	<b>33%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>67%</b>	<b>5</b>
	Imagerie 3D	15	6				21	P1	0,33					100%	
	Systèmes Intelligents Mobiles, Autonomes et Connectés	15	6				21	P2	0,33					100%	
	Atelier Systèmes Intelligents Mobiles et Connectés					21		21	P2	0,33		100%			
SCS05-07	<b>Sciences de Management</b>						<b>63</b>			<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>5</b>
	Business Intelligence	15	6				21	P1	0,33					100%	
	Innovation et valorisation	15	6				21	P1	0,33					100%	
	Management des équipes	15	6				21	P2	0,33					100%	
PRJ05	Projet Tuteuré/Séminaires/Visite entreprise					135	135					100%			5
<b>Total</b>		<b>165</b>	<b>66</b>	<b>0</b>	<b>84</b>	<b>135</b>	<b>450</b>								<b>30</b>

Smart Image Applications (SIA)

# I. Calendrier de l'année

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023/2024

Rentrée universitaire : 4 septembre 2023 - Fête de fin d'année : 6 juillet 2024

		L	M	M	J	V	S	D	Fériés
CW35					1	2	3		
CW36	Septembre	4	5	6	7	8	9	10	
CW37		11	12	13	14	15	16	17	
CW38		18	19	20	21	22	23	24	
CW39		25	26	27	28	29	30	1	Mouled
CW40		2	3	4	5	6	7	8	
CW41		9	10	11	12	13	14	15	F. Evacuation
CW42	Octobre	16	17	18	19	20	21	22	
CW43		23	24	25	26	27	28	29	
CW44		30	31	1	2	3	4	5	
CW45		6	7	8	9	10	11	12	
CW46		13	14	15	16	17	18	19	
CW47	Novembre	20	21	22	23	24	25	26	
CW48		27	28	29	30	1	2	3	
CW49		4	5	6	7	8	9	10	
CW50	Décembre	11	12	13	14	15	16	17	F. Révolution
CW51		18	19	20	21	22	23	24	
CW52		25	26	27	28	29	30	31	
CW01	Janvier	1	2	3	4	5	6	7	Nouvel an
CW02		8	9	10	11	12	13	14	
CW03		15	16	17	18	19	20	21	
CW04		22	23	24	25	26	27	28	
CW05		29	30	31	1	2	3	4	
CW06	Février	5	6	7	8	9	10	11	
CW07		12	13	14	15	16	17	18	
CW08		19	20	21	22	23	24	25	
CW09		26	27	28	29	1	2	3	
CW10		4	5	6	7	8	9	10	
CW11	Mars	11	12	13	14	15	16	17	F. Indépendance
CW12		18	19	20	21	22	23	24	
CW13		25	26	27	28	29	30	31	
CW14	Avril	1	2	3	4	5	6	7	F. Martyrs/Aid Al Fitr
CW15		8	9	10	11	12	13	14	
CW16		15	16	17	18	19	20	21	
CW17		22	23	24	25	26	27	28	
CW18		29	30	1	2	3	4	5	F. Travail
CW19		6	7	8	9	10	11	12	
CW20	Mai	13	14	15	16	17	18	19	
CW21		20	21	22	23	24	25	26	
CW22		27	28	29	30	31	1	2	
CW23		3	4	5	6	7	8	9	
CW24	Juin	10	11	12	13	14	15	16	Aid Al Edha
CW25		17	18	19	20	21	22	23	
CW26		24	25	26	27	28	29	30	
CW27		1	2	3	4	5	6	7	
CW28		8	9	10	11	12	13	14	
CW29	Juillet	15	16	17	18	19	20	21	
CW30		22	23	24	25	26	27	28	
CW31		29	30	31					

INDP1		INDP2		INDP3	
S1	D.C.(04/09)/J. int./K.O. PACTE (06/09)	S1	Dém. Cours (04/09)	S1	Dém. Cours (04/09)
S2		S2		S2	Dépôt PFE(6-13/09)
S3		S3	Dép. rap. F.H (22/09)	S3	Dép. rap. S.Ing(22/09)
S4		S4		S4	Sout. PFE
S5		S5		S5	Sout. PFE
S6		S6	Sout. Stages F.H. (9-14/10)	S6	Sout. S.Ing (9-14/10)
S7		S7		S7	
Ex/DS		Ex/DS		Ex/DS	
S1		S1		S1	
S2		S2		S2	
S3	Validation des sujets PACTE (15/11)	S3		S3	
S4		S4		S4	
S5		S5		S5	
S6		S6		S6	
S7		S7		S7	Dépôt PFE (6-13/12)
Vacances d'hiver		Vacances d'hiver		Vacances d'hiver	
Ex. Sem. 1, S. principale		Ex. Sem. 1, S. principale		Ex. Sem. 1, S. principale	
Projets-Défis		Projet-Défis/Ex. TOEIC		Dép. Projet Tutoré/Sout. PFE	
S1		S1	Affectation P2M	S1	Sout. Projet Tutoré
S2	C.C Sem 1	S2	C.C Sem 1	S2	C.C Sem 1
S3		S3		S3	Rattrapage/Dém. PFE 01/02/24
S4		S4		S4	C.A. INDP3 (07/02)
S5	Eval. PACTE mi-parcours (14/02)	S5		S5	
S6		S6		S6	
S7		S7		S7	
Ex/DS		Ex/DS			
Projets-Défis		Challenge Pr. d'entreprendre			
Vacances du printemps		Vacances du printemps (V.E)		Vacances du printemps	
S1		S1		S1	
S2		S2		S2	
S3		S3	Eval. P2M mi-parcours (17/04)	S3	
S4	Remise des livrables PACTE (24/04)	S4		S4	
S5		S5		S5	
S6	Sout. PACTE (8/05)	S6		S6	
S7		S7		S7	
S8	Révision	S8	Révision	S8	
Ex. Sem. 2, S. principale		Ex. Sem. 2, S. principale			
Cérémonie de clôture PACTE (5/06)		Sout. P2M			
CC Sem. 2 (12/06)		CC Sem. 2 (12/06)		Dépôt rapports de PFE (14/06)	
Rattrapage		Rattrapage			
Rattrapage		Rattrapage			
C.A./Fête de fin d'année		C.A./Fête de fin d'année		Sout. PFE/Fête de fin d'année	